



Conseil Communautaire du 02 Mars 2012 TAURINYA

PROCES VERBAL

Bernard LOUPIEN accueille les délégués communautaires pour un conseil communautaire studieux axé sur les débats d'orientation budgétaire.

Le Président remercie Monsieur le Maire et son équipe municipale pour l'organisation de ce conseil. Comme l'a exprimé Monsieur le Maire Bernard Loupien, le conseil de ce soir est axé sur le débat d'orientation budgétaire, moment important qui doit permettre de préparer et de faciliter le vote des budgets 2012 prévus à la prochaine séance et qui doit permettre de nous éclairer dans le cadre de projections pluriannuelles.

Le Président indique qu'il a été destinataire de plusieurs procurations et procède à l'appel des présents.

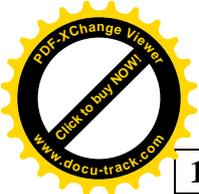
ASSISTAIENT A LA SEANCE : Claire **SARDA-VERGES**, Aimé **BAGO**, Bernard **MALPAS**, Juliette **CASES**, Josette **PUJOL**, Charline **TRILLES**, Roger **SOLERE**, André **EGEA**, Stéphane **SALIES**, Betty **LLOANSI**, Jacques **LLOANSI**, André **AMBRIGOT**, Claude **ESCAPE**, Yves **CHAULET**, Jacques **FARGE**, Serge **CANTIER**, Odile **GUINEL**, Maryse **CAMPS-MAURY**, Guy **CASSOLY**, Yves **LAVILLE**, Chantal **DUHAUELLE**, Huguette **BROCH**, Marie-Françoise **RAYNAUD**, Vincent **MIGNON**, Edwige **PARIS**, André **ARGILES**, Christian **FILLOLS**, Jean-Louis **JALLAT**, Madeleine **DARNE**, Sauveur **CRISTOFOL**, Jean **CASTEX**, Elisabeth **PREVOT**, Bernard **LAMBERT**, Alain **VILA**, Inès **MARC**, Gilbert **COSTE**, Jean-Claude **CHARLET**, Jean-Marie **PAYRE**, Louis **VILA**, Jean **MAURY**, Jean **PAGES**, Nicolas **CAMPS**, Bernadette **GRATIOLET**, Claude **MARC**, Fabienne **BARDON**, François **SALIES**, Jean-Marie **MAYDAT**, Serge **MANAUT**, Daniel **FABREGAT**, Bernard **LOUPIEN**, Annie **TORGUE**, François **LIOT**, Jean-Jacques **ROUCH**, Jean-Claude **GOZE**, Huguette **TEULIERE**, Marie-Thérèse **BACO**.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Jean Claude **PIQUEMAL** donne procuration à Juliette **CASES**, Serge **JUANCHICH** donne procuration à Bernard **LOUPIEN**, Roland **LAPORTE** donne procuration à Annie **TORGUE**, José **MONTESINO** donne procuration à Jean **CASTEX**, Odette **SALVAT** donne procuration à Jean-Louis **JALLAT**, Francis **GUERLIN** donne procuration à Claude **ESCAPE**, Arlette **BIGORRE** donne procuration Yves **CHAULET**, Eric **NIVET** donne procuration à Serge **MANAUT**, Serge **DELION** donne procuration à François **LIOT**, Danielle **ROBERT** donne procuration à Guy **CASSOLY**, Michel **FAURE** donne procuration à Madeleine **DARNE**, Francis **SIDOS** donne procuration à Sauveur **CRISTOFOL**, Yves **DELCOR** donne procuration à Elisabeth **PREVOT**, Anne-Marie **BRUN** donne procuration à Alain **VILA**, Jean-Paul **SANGLA** donne procuration à Jean-Claude **GOZE**.

ABSENTS EXCUSES : Alexandre **MASSINES**, Pierre **BES**, Francis **MARTINEZ**, Henri **SENTENAC**, Olivier **BETOIN**, Nathaniel **ZOBERMAN**, Jean-Marc **MAJEAU**, Gérard **RABAT**, Guy **BOBE**.

NOTA : Monsieur Nathaniel **ZOBERMAN** est arrivé à 21 heures 10 et a pris part aux délibérations du point 4 et des points suivants de l'ordre du jour.

Charline TRILLES est désignée secrétaire de séance.



1 APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 16 décembre 2011

Le Président rappelle que les délégués ont été destinataires du procès-verbal de la séance du 16 Décembre 2011 qui a eu lieu à RIA SIRACH.

Le Président demande si ce procès-verbal appelle des observations.

Charline TRILLES demande qu'il soit précisé les dénominations exactes des sigles.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

2.1 Adhésion à l'Agence d'Urbanisme Catalane – AURCA

Claire SARDA VERGES rappelle que ce point avait été abordé lors du dernier conseil communautaire avec la présentation des missions de l'Agence d'Urbanisme Catalane qui se propose d'accompagner la Communauté de Communes du Conflent dans la première phase de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Lors de la dernière Commission Aménagement du Territoire et Réserves Foncières réunie le 16 décembre dernier, en présence des élus représentants la Communauté de Communes Vinça Canigou et la Communauté de Communes Canigou Val Cady, l'AURCA a proposé d'accompagner les élus du Conflent dans leur réflexion de la mise en œuvre d'un SCoT. L'AURCA doit contribuer à élargir et développer la connaissance du territoire départemental par la mise en place de systèmes d'observation et contribuer à amplifier les politiques de développement territoriales par la réalisation d'études transversales ou thématiques.

Les agences d'urbanisme conduisent en partenariat avec leurs membres des missions d'intérêt collectif :

- observation et analyse des évolutions urbaines ;
- contribution à la définition des politiques d'aménagement et de développement ;
- préparation des projets d'agglomération ;
- participation à l'élaboration de documents d'urbanisme, notamment les SCOT ;
- participation à l'élaboration de documents de planification sectorielle, tels que PLH, PDU, etc.

Le **périmètre d'intervention** de l'AURCA est départemental même si, à la demande du Conseil Général, l'AURCA a conduit une étude dans le cadre de l'Eurodistrict. Aujourd'hui, forte d'une équipe compétente composée d'une quinzaine de personnes, l'AURCA a accompagné les élus lors de l'élaboration du SCoT de la plaine du Roussillon en cours de finalisation et accompagne également le SCoT Littoral Sud.

La Commission Aménagement du Territoire et Réserves Foncières trouve intéressant de se faire accompagner par cette structure d'intérêts général de service public et propose d'adhérer à l'AURCA, sur la base d'une cotisation, fixée à 1 € par habitant, soit 14.156 € pour la Communauté de Communes du Conflent.

Claire SARDA VERGES rappelle que, lors du dernier conseil communautaire, une subvention a été demandée auprès du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement suite au lancement de l'appel à projet pour des SCOTS ruraux. Pour l'instant, aucun accord ne nous est parvenu. Une enveloppe de 10.000 ou 15.000 € avait



été budgétisée, l'an dernier et, la Commission propose de reconduire cette enveloppe pour l'adhésion à cette agence d'urbanisme. L'étude de préfiguration du Schéma de COhérence Territorial, qui depuis la loi du Grenelle II s'impose à toutes les communes dure environ 6 mois. Ces 6 mois d'étude de préfiguration qui démarreraient au lendemain de l'adhésion, comprennent l'analyse des bassins ruraux, des zooms sur les enjeux sectoriels, l'articulation avec le PNR, l'arboriculture, l'élevage, l'état des lieux, les perspectives, les pôles d'équilibre, la réflexion sur un périmètre pertinent, et les premières pistes qui permettront de définir le plan d'aménagement et les orientations pour notre territoire.

Claire SARDA VERGES propose donc d'adhérer à l'Agence d'URbanisme Catalane (AURCA).

Le Président demande s'il y a des questions.

Le Président rappelle qu'il s'agit d'adhérer à l'Agence d'URbanisme Catalane et de nous engager à payer la cotisation annuelle fixée à 1€/habitant. Il précise que cela reviendrait au même, si la Communauté de Communes recourait au service de cette agence, au titre d'une prestation de service afin de nous aider à écrire le Schéma de COhérence Territorial.

Huguette BROCH demande s'il s'agit bien d'une cotisation annuelle.

Le Président demande si l'AURCA est une association, si oui cela permet, juridiquement, de pouvoir adhérer et de résilier cette adhésion à tout moment.

Claire SARDA VERGES le confirme.

Charline TRILLES demande la durée de réalisation d'un SCOT est de 2 à 3 ans. Dans ce cas il faut prévoir 45.000 €.

Claire SARDA VERGES répond par l'affirmative. Le coût d'une étude de SCOT est évalué en général à 60.000 €. La subvention « SCOT ruraux » est calculée en fonction :

- de la superficie du territoire ;
- des enjeux environnementaux ;
- de la présence de réserve naturelle.

Au vu des critères présents sur notre territoire et des majorations possible, la Communauté de Communes pourrait bénéficier d'une enveloppe d'au moins 40.000 €.

Huguette BROCH s'interroge sur le fait de savoir si la Communauté de Communes devra prendre un bureau d'études en plus de l'adhésion à l'AURCA.

Claire SARDA VERGES précise que l'AURCA peut nous accompagner sur la totalité de la procédure, comme cela s'est fait sur le SCOT Plaine du Roussillon et actuellement sur celui du Littoral Sud.

Le Président demande s'il y a d'autres questions et soumet au vote du conseil l'adhésion à l'Agence d'Urbanisme Catalane (AURCA) ainsi que les frais d'adhésion correspondant.

Un accord unanime est donné.

Le Président en profite pour indiquer au conseil que les dispositions législatives pour l'intercommunalité ont été publiées le 01 mars, et que les délais pour la mise en œuvre des schémas ont été reculés. Le Département des Pyrénées Orientales fait partie de ceux qui devront utiliser ces nouveaux délais alors que dans une majorité de départements, les Schémas de Coopération Intercommunale ont d'ores et déjà été modifiés et adoptés. Les travaux avec



les Communautés de Communes Vinça Canigou et Canigou Val Cady sont donc reportés à des jours postérieurs.



3 PERSONNEL

3.1 Modification du tableau des effectifs

Guy CASSOLY propose au conseil de modifier le tableau des effectifs de la Communauté de Communes afin de permettre l'avancement des carrières des agents, par la création des grades suivants :

- 1 Educateur Territorial Principal de jeunes enfants à temps plein
- 1 Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe à temps plein
- 4 Adjoints Techniques 2^{ème} classe à temps plein
- 1 Auxiliaire Territorial de Puériculture Principal 1^{ère} classe à temps plein
- 1 Technicien Territorial
- 1 agent de maîtrise à temps plein

Guy CASSOLY précise que ces postes sont créés et le personnel est en place et précise qu'il s'agit de permettre les avancements de grade. Il précise aussi qu'il faudrait prévoir de supprimer les anciens grades sur le tableau des effectifs, à l'avenir.

Le Président souhaite, sous le contrôle de Josette PUJOL et de Guy CASSOLY, faire part du départ de la directrice de la crèche. Il rappelle que suite au départ volontaire de Madame Hélène BACO, un recrutement avait été lancé pour trouver une nouvelle directrice, puéricultrice venant du Centre Hospitalier d'Avignon. Cette dernière a souhaité partir sur Toulouse pour continuer sa carrière. Nous allons revenir sur la solution intérimaire qui avait été mise en place lors du départ de Madame BACO, à savoir la prise de direction par Madame Christelle BOUVIER, le temps de relancer un recrutement.

Le Président demande s'il n'y pas de questions et soumet au vote la modification du tableau des effectifs.

Un accord unanime est donné.

4 FINANCES

4.1 Débats d'Orientations Budgétaires - Budget Général et Budgets Annexes

Le Président souhaite remercier le travail effectué par Monsieur ALIU. Ce travail a été vu au préalable en Commission des Finances et en Bureau. Les exercices rétrospectifs en raison de l'éclatement des budgets Atelier relais Sélécom, ordures ménagères et du reste de nos activités communautaires. Ce qui n'était pas le cas de lors de l'année de création de la communauté. Ceci étant posé, la Communauté de Communes a des perspectives ou des orientations qui sont relativement intéressantes, pour peu que nous ayons une gestion sérieuse. Avant de passer la présentation et la parole à Monsieur ALIU et ouvrir le débat, le Président demande au conseil de bien vouloir excuser Gérard RABAT, président de la Commission Finances, qui est tenu éloigné de nos travaux pour des petits soucis de santé, nous avons une pensée pour lui.



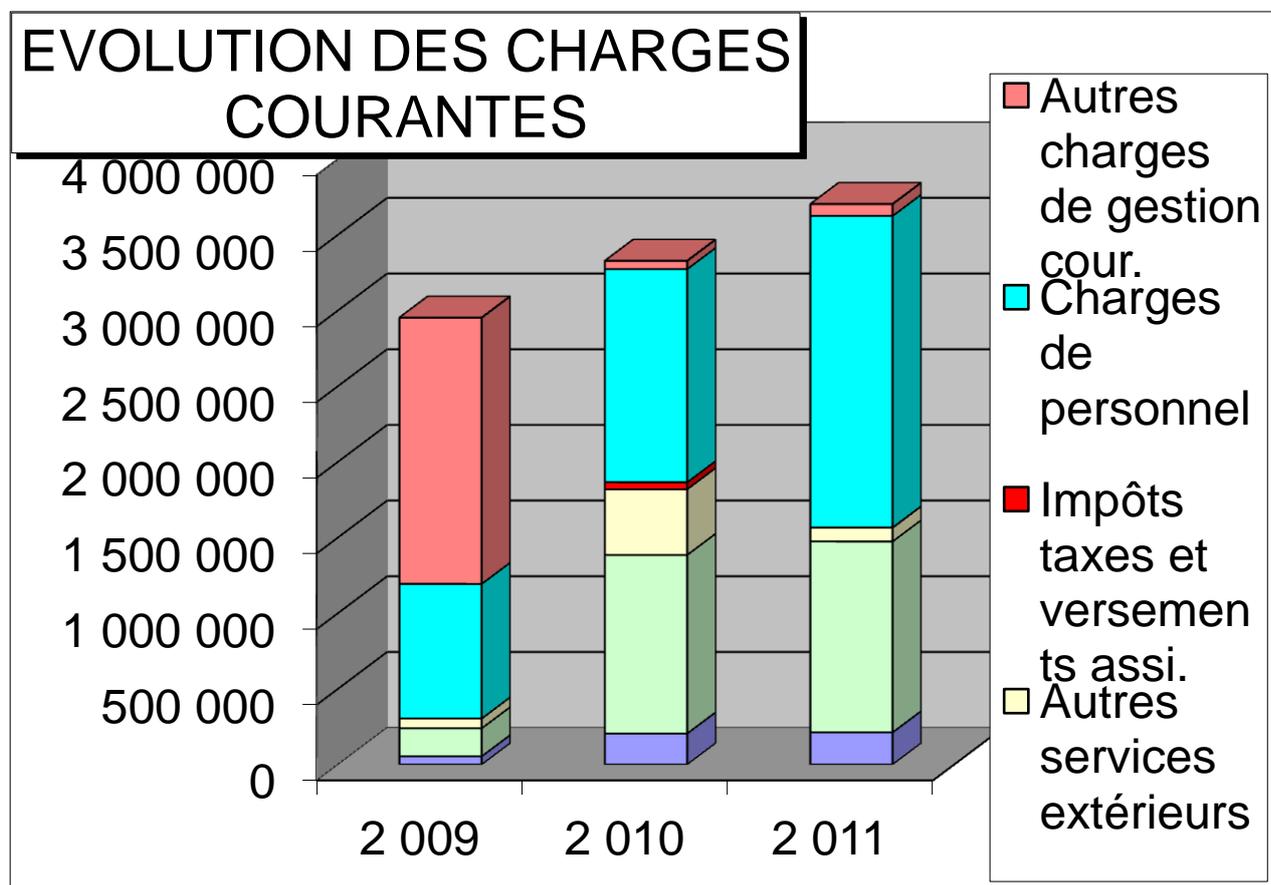
Christian ALIU propose de présenter les orientations budgétaires de la Communauté de Communes et ensuite celles du budget des ordures ménagères. En ce qui concerne le deuxième budget annexe, le budget annexe Atelier Relais Sélécom, il n'y a pas de présentation car les travaux sont terminés et que maintenant ce budget là ne présente qu'une recette, le loyer versé par l'entreprise, et en dépense l'annuité d'emprunt qui a été réalisé pour l'extension des locaux de Sélécom.

En ce qui concerne l'exercice rétrospectif

Comme l'a indiqué le Président, l'exercice est difficile compte tenu de la jeunesse de la Communauté de Communes, des transferts de compétences successifs et du fait que depuis l'année 2011, le budget des ordures ménagères fait l'objet d'un budget annexe. Le Débat aura comme support une présentation rétrospective consolidée des comptes, puis une prospective pour chaque budget.

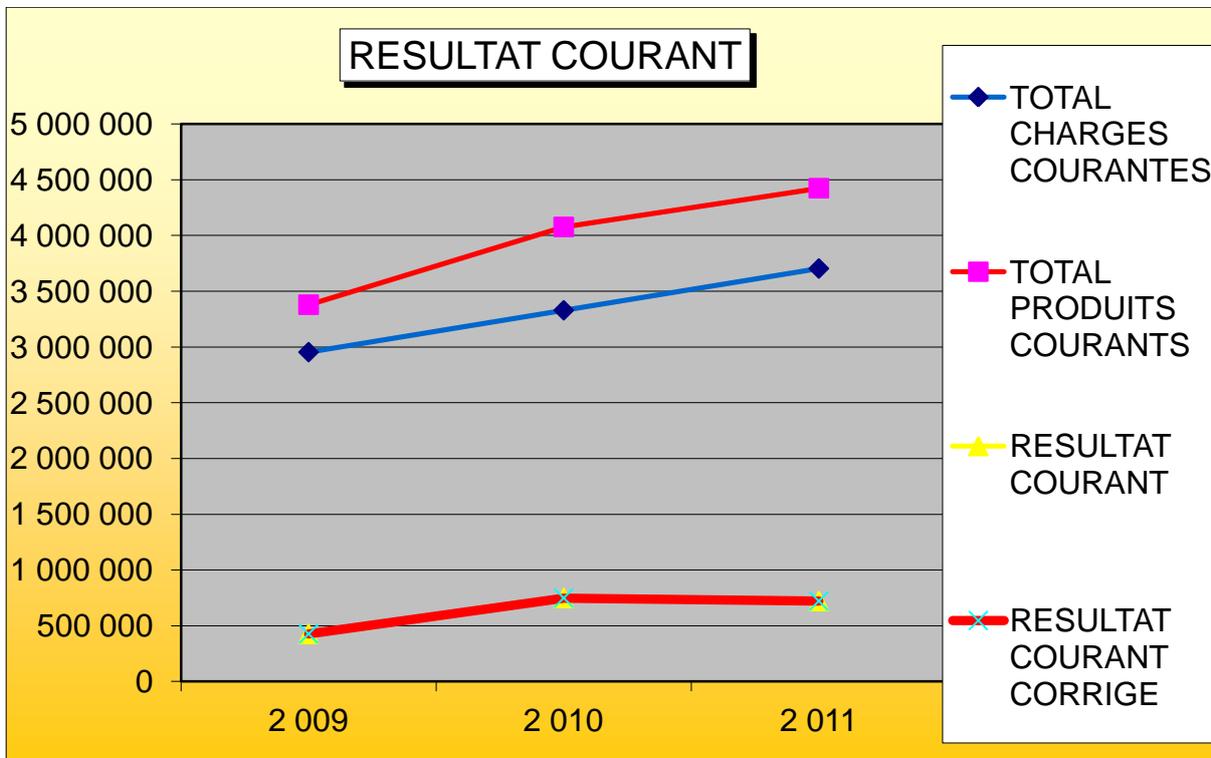
En ce qui concerne la Communauté de Communes, il est rappelé qu'elle perçoit depuis 2011, la Contribution Economique Territoriale (CET) mais avec la réforme, la Communauté bénéficie d'un produit extrêmement important, (3,3 millions) mais elle reverse au Fonds National des Garanties des Ressources, une bonne partie de ces recettes pour garder le même niveau de recettes que l'ex-taxe professionnelle. Par ailleurs, la Communauté de Communes reverse aux communes la part de l'ex-taxe professionnelle, qui n'a pas fait l'objet de transfert de compétence.

En ce qui concerne les contributions directes, le produit net de la Contribution Economique Territoriale a baissé en 2011, effet direct de la réforme, c'est-à-dire que le produit net a baissé, mais qu'en contrepartie la Communauté perçoit des dotations complémentaires de l'Etat qui viennent compenser cette baisse. En 2011, le total d'impôts et taxes de 2.113.000 € se décompose en 1.919.000 € de taxe d'enlèvement des ordures ménagères et 172.000 € net de CET.

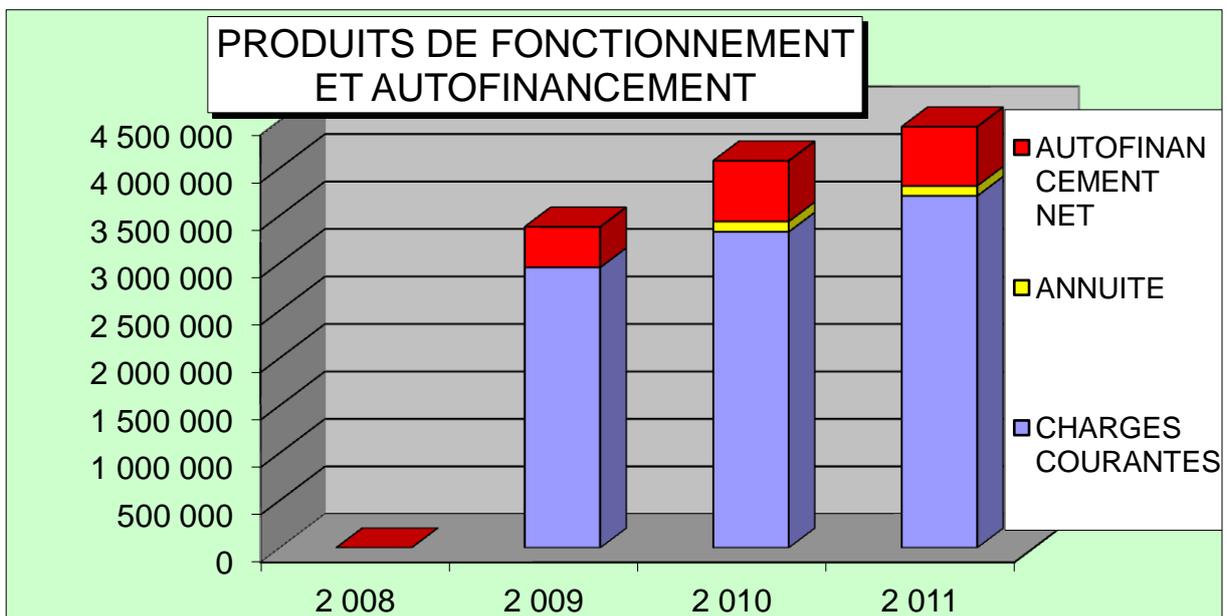


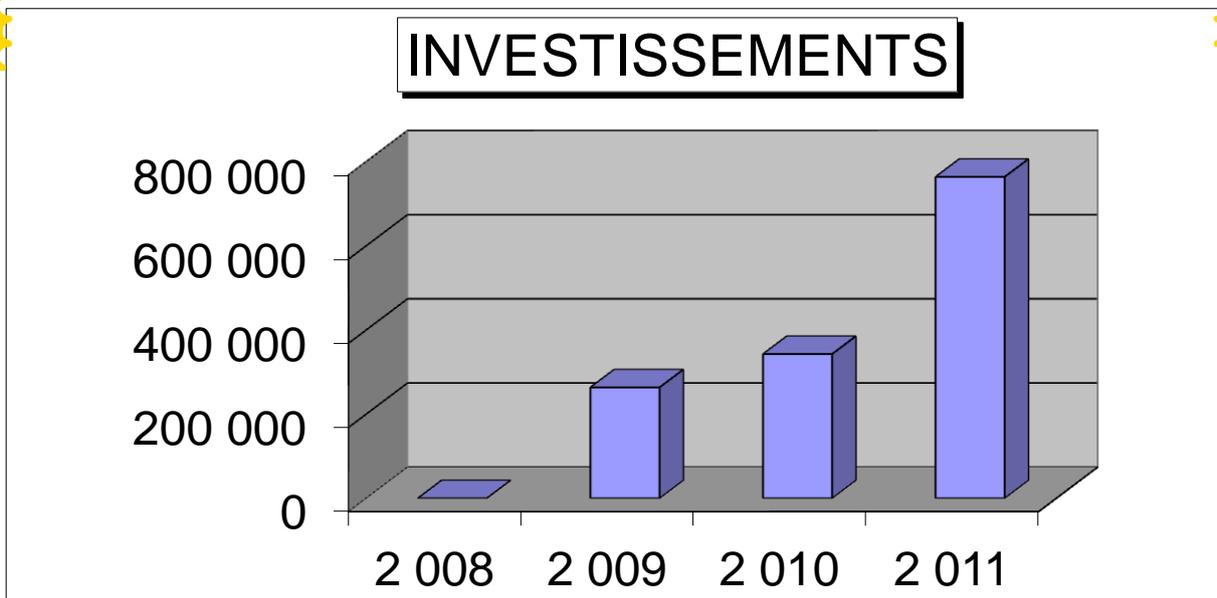
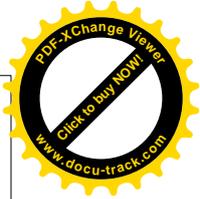


En ce qui concerne les charges courantes, il y a des variations atypiques, la première année le service ordures ménagères a continué à être exercé par les syndicats, la Communauté de Communes a perçu la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et a reversé aux syndicats le coût du service qui était assuré par ces syndicats. A partir de 2010, la structure de financement est normalisée car le service a été pris en charge en totalité par la Communauté de Communes.



Le résultat courant était de 425.000 € en 2009, il est passé à 747.000 € en 2010 et pour 2011, il y a une légère baisse, à 720.000 €. Corrigé des opérations financières du résultat exceptionnel, l'excédent brut de fonctionnement passe de 426.000 à 727.000 € en 2011 et l'autofinancement net, c'est-à-dire la part des produits de fonctionnement que l'on peut affecter au financement de l'investissement, passe de 426.000 € à 638.000 € et 622.000 €. La Communauté de Communes est jeune, la dette est extrêmement faible.

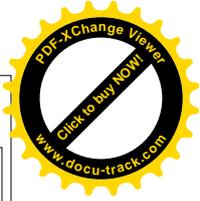




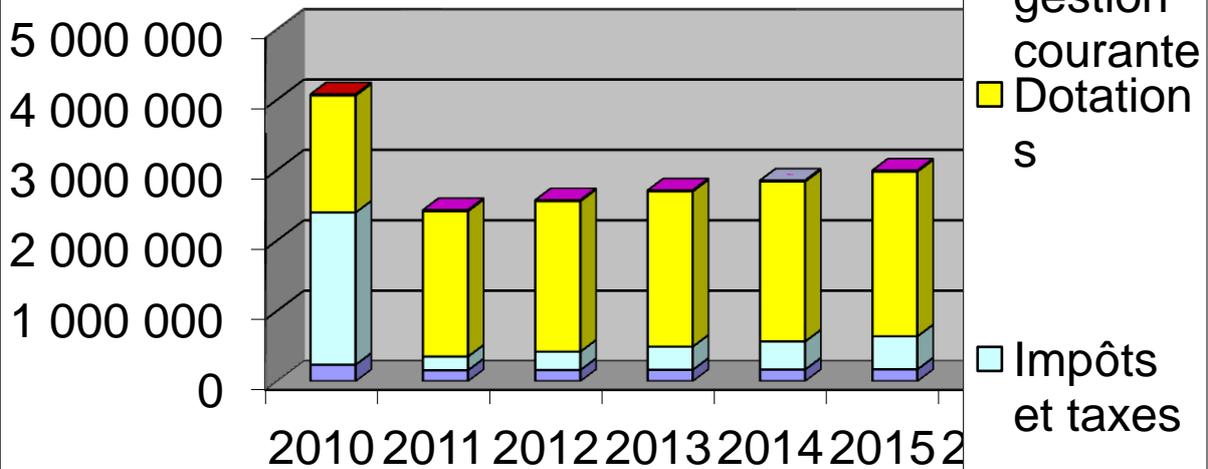
Une progression importante des investissements est constatée : 263.000 € en 2009, 342.000 € en 2010 et 763.000 € en 2011. Il y a eu un investissement élevé sur le service des ordures ménagères, davantage que sur le Budget Général de la Communauté de Communes, où les projets sont un peu plus lourds à mettre en route. Ce sera en 2012 avec les dépenses de la crèche que nous verrons une monter en puissance des investissements de la Communauté de Communes. Un seul emprunt a été réalisé, par le budget des ordures ménagères (120.000 €). Celui-là n'impactera pas notre autofinancement. Le SYDETOM 66 remboursera l'annuité de cet emprunt. Le budget a bénéficié de 343.000 € de subventions, de 218.000 € de Fonds de Compensation de la TVA et donc le solde, l'autofinancement total qui est de 1.687.000 € ; une structure de financement relativement favorable aujourd'hui.

L'exercice rétrospectif ayant été présenté, Christian ALIU propose de passer sur la prospective.

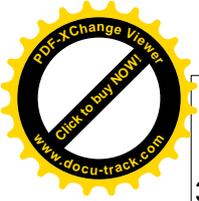
En ce qui concerne la prospective, du Budget Général de la Communauté pour 2011, il a été gardé les comptes consolidés mais à partir de 2012, il n'est tenu compte que du Budget Général de la Communauté de Communes – Budget Principal.



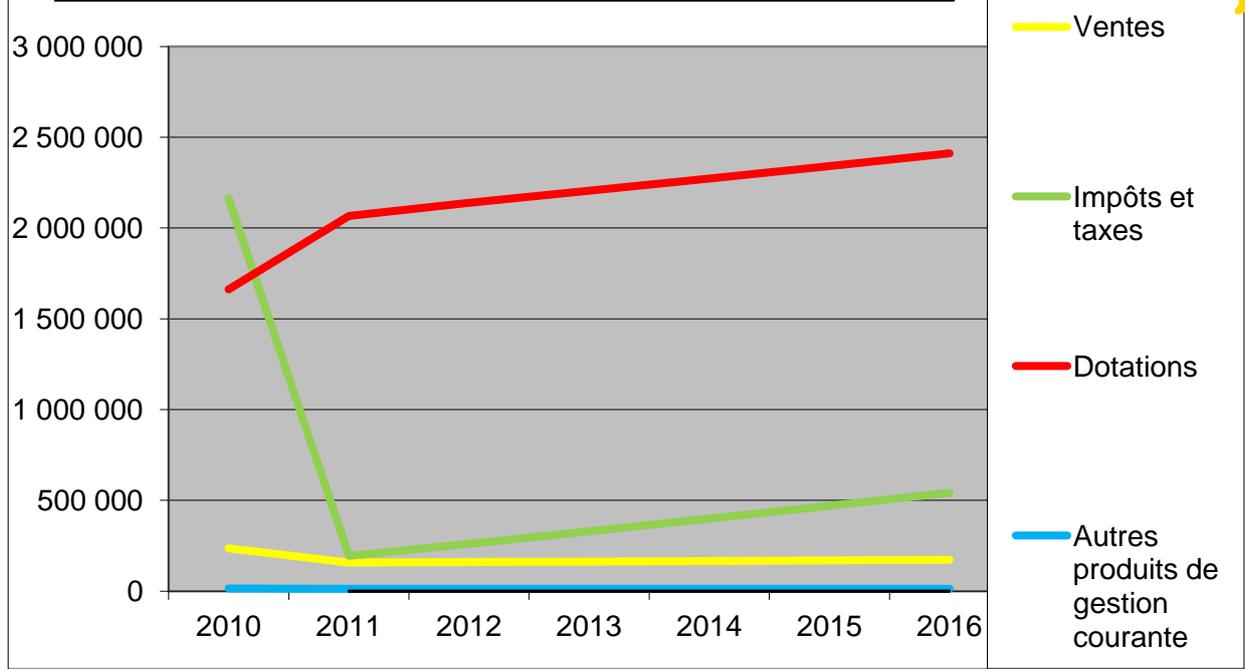
EVOLUTION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT



L'essentiel des produits est constitué par les dotations et les participations qui sont en forte hausse en 2011, du fait de la réforme de la fiscalité uniquement, qui a généré une dotation de compensation plus importante de la part de l'Etat. Elle représente 85 % des produits de fonctionnement, ce produit a fortement augmenté en 2011 mais il est probable qu'il n'augmentera pas autant en 2012 sauf si, et c'est un point positif de l'analyse financière prospective, le fonds de péréquation, qui va être mis en place à partir de 2012 et qui devrait permettre, en quelque sorte, une redistribution des recettes fiscales des communes riches vers les communes pauvres monte en puissance. Cette réforme devrait en effet nous être favorable puisque nous faisons partie des collectivités pauvres et de ce fait bénéficier de produits complémentaires. Dans l'analyse financière prospective, nous avons intégré un produit qui devrait être de 33.000 € en 2012, puisque le Fonds de Péréquation national sera doté de 150 millions d'€ en 2012. Il devrait monter au niveau national à 1 milliard d'euros en 2016. Nous pourrions alors intégrer un produit dans la prospective de 79.000 € en 2013, 125.000 € en 2014, 172.000 € en 2015 et 220.000 € en 2016.

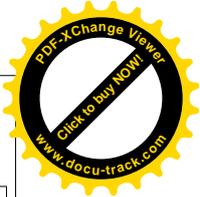


EVOLUTION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

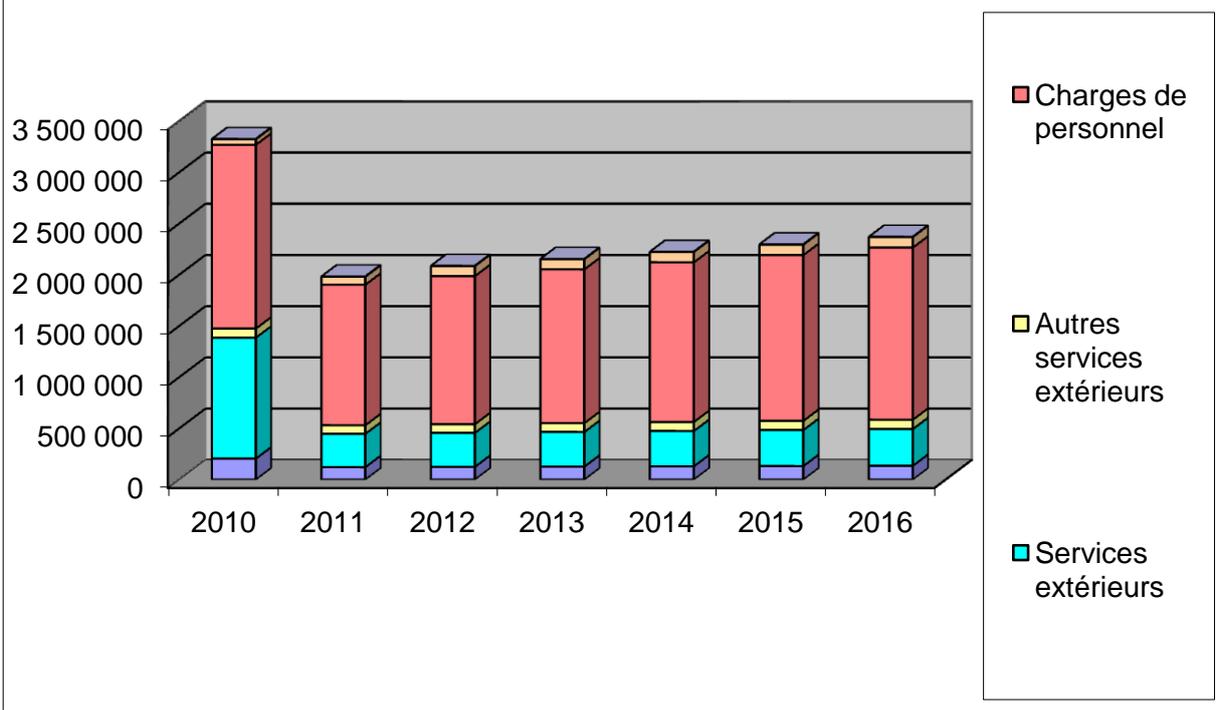


Ceux sont les chiffres actuels, il est clair que c'est extrêmement important et il faudra surveiller l'évolution de ce fond dans les années à venir mais il est clair que si il est mis en place dans les conditions prévues aujourd'hui, cela va générer une dynamique au niveau des recettes et des dotations de l'Etat, puisque les dotations, suivant le schéma projeté, représente environ 1 %/an. L'autre poste de recette, c'est la fiscalité nette. Nous avons un produit fiscal très important, mais également des reversements aux fonds de garantie et aux communes membres qui représentent une bonne partie de ce produit. La Communauté de Communes du Conflent devrait avoir une dynamique très intéressante puisque la base étant importante, le produit brut étant important, les reversements aux fonds de garantie et aux communes membres étant stables, nous devrions pouvoir dégager des marges de manœuvre. Même avec un taux de progression faible de 2 %/an sur notre produit brut, on table sur une progression relativement importante du produit fiscal.

Aujourd'hui, dans les conditions actuelles, nous sommes dans un exercice prospectif, il faudra surveiller ces évolutions mais nous sommes sur une dynamique à priori relativement favorable de nos produits de fonctionnement.



EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT



En ce qui concerne les charges de fonctionnement, le montant des achats a été fixé à 125.000 € en 2012, avec une progression de 2 %/an sur les années suivantes.

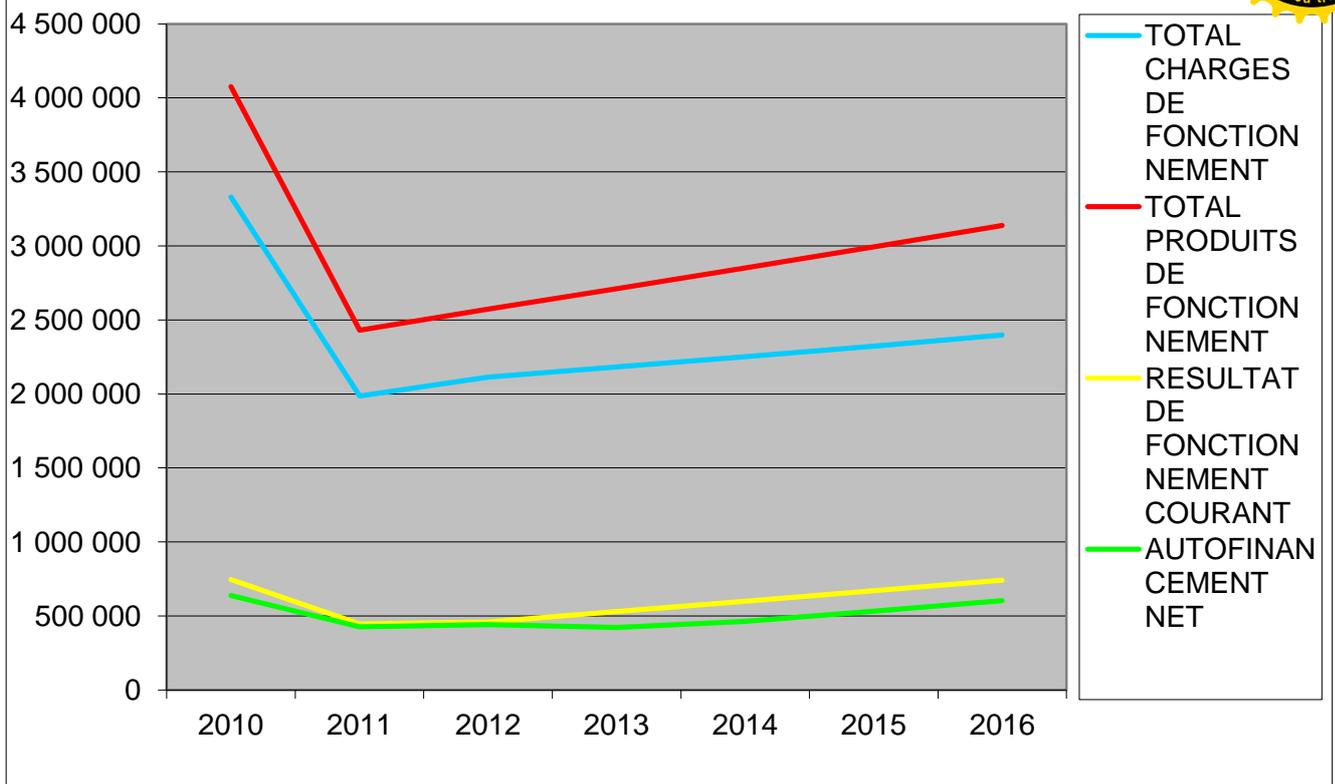
Les charges du personnel, poste principal de dépense de la Communauté de Communes, absorbe aujourd'hui 56 % des dépenses.

La prospective est fondé sur une progression moyenne de 3,5 %, avec une petite hausse complémentaire en 2012 où l'on proposera une embauche supplémentaire.

En ce qui concerna les autres charges de gestion courante ont été intégrées au chapitre 65 les contributions GIP terres romanes, la subvention à l'école de musique, et la contribution à l'AURCA. Est également intégrée dans la prospective, la hausse des charges générées par la mise en route de la nouvelle crèche. Il faut compter environ, à partir de 2012, une charge complémentaire de 25.000 €/an.



FONCTIONNEMENT - AUTOFINANCEMENT

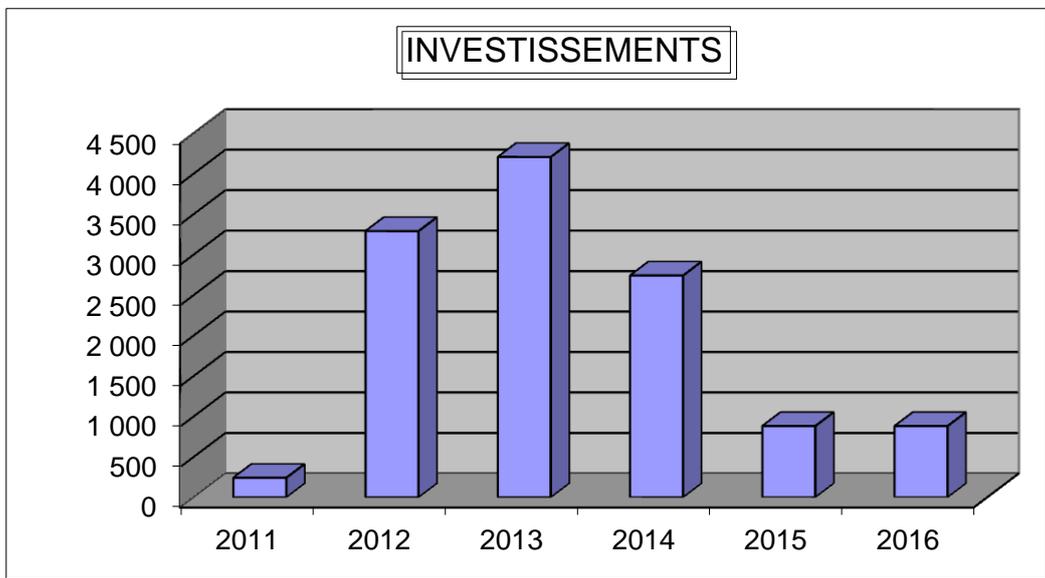


L'évolution pour les années à venir est donc fondée sur une courbe des produits relativement dynamique, une courbe des charges qui oscille un peu, avec un petit supplément en 2012, (intégration du surcoût de fonctionnement de la crèche). Le résultat courant devrait progresser de manière relativement importante et l'autofinancement net, du fait de l'impact des nouveaux emprunts, il enregistrera un décalage par rapport au résultat de fonctionnement courant. Après une certaine stagnation jusqu'en 2013, la capacité d'autofinancement de la Communauté de Communes du Conflent devrait repartir à la hausse.

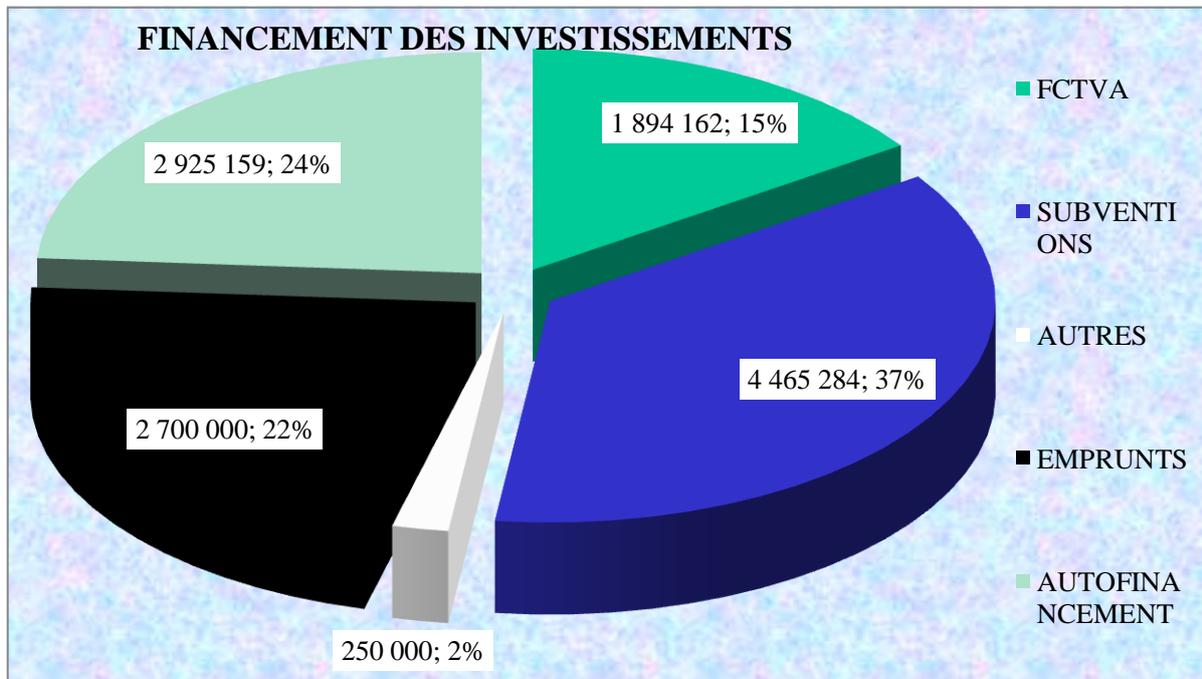


OPERATIONS	DEPENSES	RECETTES		SOLDE
		SUBV.	Autres	
CRECHE	2 063	1 024	0	1 039
MAISON DE SANTE	2 288	618	0	1 670
ETUDES SCOT	60	0	0	60
AGORESPACE	300	100	0	200
EQUIPEMENT MATERIEL	208	0	0	208
PIJ RIA	140	40	0	100
PIJ PRADES	163	95	0	68
NUMERISATION CADASTRE	50	0	0	50
ECOLE MUSIQUE	441	253	0	188
PER 2011 - 2013	3 975	1 806	250	1 919
PER 2014 - 2016	1 600	320	0	1 280
STATION OLETTE	17	0	0	17
MEDIATHEQUE	172	0	0	172
PISCINE GROS ENTRETIEN	88	0	0	88
PISCINE CHAUFFERIE	100	30	0	70
ACCUEIL LOISIR PRIM. PRADES	500	170	0	330
RESEAU BIBLIOTHEQUE	40	0	0	40
IMPREVUS	30	0	0	30
TOTAL	12 235	4 465	250	7 519

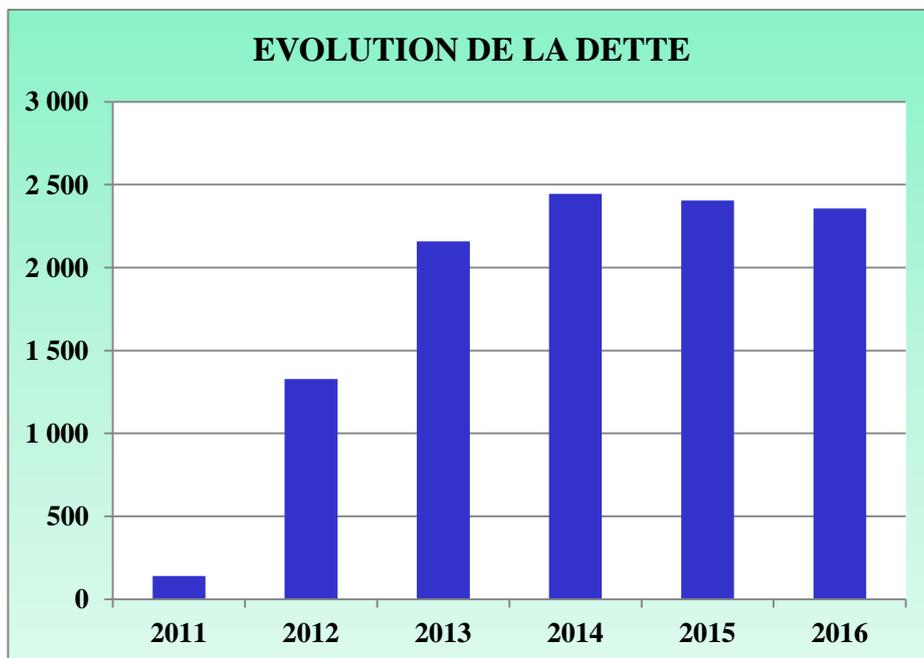
En ce qui concerne les projets d'investissements sur la période 2012-2016, la prospective intègre environ 12 millions d'euros d'investissements. Les projets les plus importants présentés sont la crèche 2 millions d'euros TTC, la Maison de Santé Pluridisciplinaire 2.280.000 € TTC, le Pôle d'Excellence Rurale (3,9 millions d'euros pour la tranche 2011-2013 et 1,6 millions pour la tranche 2014-2016), l'accueil primaire du centre de loisirs de Prades 500.000 €, les agorespaces, du matériel et des travaux sur le PIJ de Prades et de Ria-Sirach.



Sur ces 12 millions d'investissements, 4,4 millions d'euros de subventions sont envisagés ; le solde à financer s'élèverait à environ 7,5 millions.



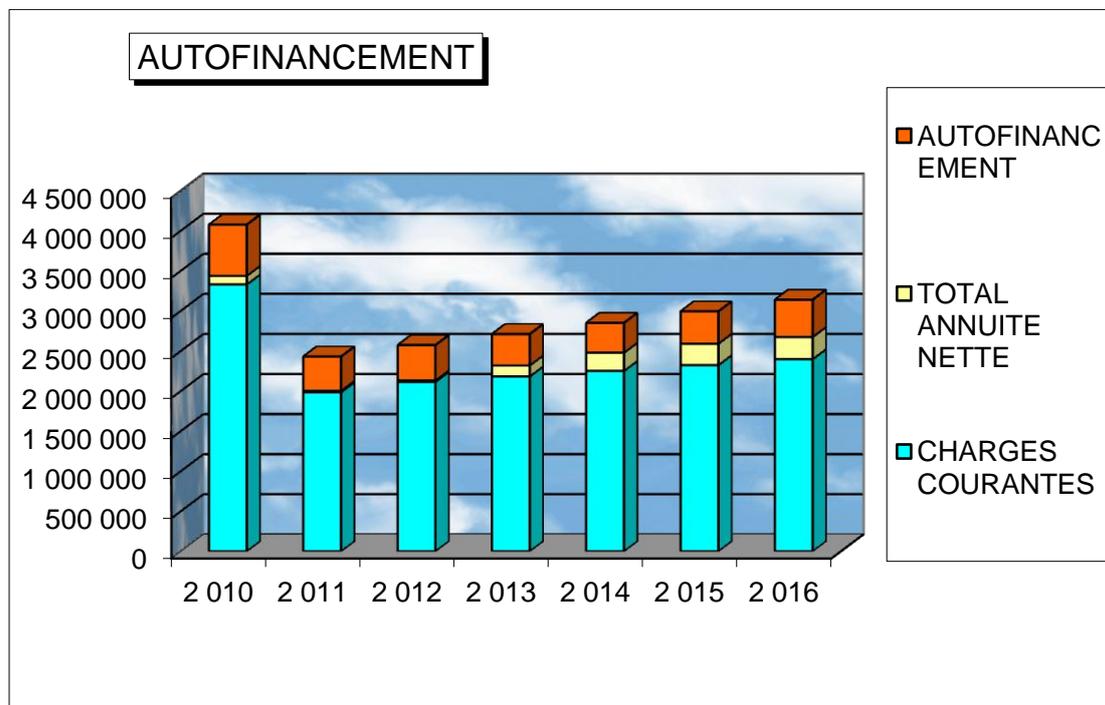
Si les prévisions se réalisent, ces investissements sont à la portée de la Communauté de Communes du Conflent. Les subventions représenteraient 4,4 millions soit 37 % des dépenses, le Fonds de Compensation de la TVA permettrait de récupérer environ 15 % des dépenses, l'autofinancement représentant 3 millions d'euros soit 24 % des investissements et l'emprunt nécessaire pour réaliser ces investissements a été estimé à 2,7 millions d'euros sur les six années de la prospective.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLENT - ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE								
EN K/€	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	TOTAL
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	4 076	2 430	2 572	2 711	2 851	2 993	3 139	16 695
CHARGES COURANTES	3 330	1 985	2 114	2 181	2 251	2 323	2 398	13 253
Ratio en %	82%	82%	82%	80%	79%	78%	76%	79%
AUTOFINANCEMENT BRUT	745	445	458	529	599	670	741	3 442
Subventions en annuités	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL ANNUITE NETTE	107	18	18	137	227	267	277	943
Ratio en % produits fonct,	3%	1%	1%	5%	8%	9%	9%	6%
AUTOFINANCEMENT	639	427	441	392	372	403	464	2 499
Ratio en % produits fonct,	16%	18%	17%	14%	13%	13%	15%	15%

Le ratio de charges sur les produits devrait diminuer sur les années 2014-2015-2016, en raison d'une dynamique des produits plus forte que la dynamique des charges. L'autofinancement

brut devrait progresser sur la période. L'annuité de la dette, qui est très faible aujourd'hui, devrait atteindre en fin de période 8 à 9 % des produits de fonctionnement, ce qui est raisonnable. Un autofinancement net qui lui aussi devrait stagner mais ensuite repartir à la hausse, quasiment 2,5 millions d'autofinancement sur la période et un ratio d'autofinancement qui tournerait autour des 18-17, 14-13, 13-15 %, donc en moyenne 15 % de ratio d'autofinancement sur la période.



Pour résumer, la dynamique des produits devrait permettre de réaliser des investissements sans dégrader nos ratios en termes de résultat courant et en termes d'autofinancement. Le ratio d'endettement lui va se dégrader mais ce qui importe ce n'est pas le niveau de la dette mais la capacité à la rembourser et la capacité à maintenir un niveau d'autofinancement relativement important. C'est ce qui devrait intervenir dans les années à venir. C'est aujourd'hui un exercice un peu hypothétique, à surveiller, car il est clair si c'est réalisable, le niveau des investissements est relativement important. A l'inverse, si le fonds de péréquation qui est prévu était déformé, à ce moment là, il faudrait revoir nos chiffres et donc étaler nos investissements sur la période.

Le Président propose de ne pas présenter, pour l'instant, le budget des ordures ménagères et d'ouvrir le débat sur le budget général.

Huguette BROCH pense que l'on vient de présenter un tableau très optimiste. Le premier point étant que nous avons vu que la dynamique du produit de fonctionnement repose entièrement sur la règle du jeu actuelle. La règle du jeu qui est fixée pour les années à venir, et dont nous ne savons pas ce qu'elle va devenir. Nous sommes une Communauté de Communes pauvre et normalement on doit compenser avec des dotations de l'Etat. Compte tenu de la crise, elle émet des doutes. Notre dynamique de fonctionnement repose uniquement sur ce phénomène de compensation. Le deuxième point étant les charges du personnel, qui représentent 56 % de nos produits de fonctionnement, est-on dans la moyenne nationale, où nous situons-nous ? Troisième point, si nous nous basons sur ces hypothèses, cela veut dire que la Communauté de Communes va se mettre à emprunter et qu'il faudra des annuités de remboursements, qu'il va bien falloir les assumer. Nous sommes en 2012, veille des élections présidentielles, que va-t-il se passer ? Nous n'en savons rien. Nous ne savons pas comment demain sera fait, et elle reste beaucoup moins optimiste que Monsieur ALIU. Une remarque importante, le sujet de ce soir étant le débat d'orientation budgétaire, qu'est-ce qu'un DOB ? Est-ce une prospective financière ou est-ce qu'il faut se poser des questions, à savoir à quoi



consacrons-nous notre argent en ce moment ? Exemple 3.366.000 € sont consacrés au service Enfance Jeunesse. Nous sommes là ce soir pour débattre de nos orientations, de nos choix pour la Communauté de Communes. Quels sont nos centres d'intérêts ? Cela fait 3 ans que la Communauté de Communes du Conflent existe, aujourd'hui nous avons enfin quelques points de repères. La Communauté, nous, les délégués, pouvons nous retourner et nous interroger sur ce qui a été fait jusqu'à maintenant ? Est-ce réellement ce que nous souhaitons ? Est-ce autre chose que nous voulons ? C'est cela un vrai débat d'orientation budgétaire.



Le Président demande si d'autres personnes souhaitent s'exprimer avant de répondre à Huguette BROCH.

Guy CASSOLY a remarqué que le Débat d'Orientation Budgétaire précise que les charges du personnel sont très importantes sur notre communauté de communes en comparaison avec une moyenne départementale ou régionale. Or, il pense que les ratios ne sont pas pertinents car les communautés de communes ne se ressemblent pas et qu'il est difficile de faire une comparaison entre communautés de communes. C'est simplement un commentaire et il rappelle que notre Communauté de Communes est une communauté de communes de service. Si le personnel coûte cher, ceux sont aussi des consommateurs. En ce qui concerne l'avenir des investissements, nous venons de constater un produit fiscal en augmentation et le produit brut diminue de moitié. Et comme le dit Huguette BROCH, cette moitié est compensée par l'Etat. Il faut s'interroger sur l'avenir : jusqu'à quand ? Chaque jour nous entendons que nous sommes en crise. Il faut être prudent, pas frileux, parce qu'à l'avenir, et il pense que Monsieur ALIU a pris des précautions, cela devrait aller mieux. Il propose de faire une comparaison en prenant le problème à l'envers, un scénario catastrophe, sans dotation, que deviendrions-nous ? Que va devenir la fiscalité ? C'est une analyse que nous devrions faire. Quand on voit aujourd'hui 12 millions d'euros d'investissement, 8 millions à charge de la communauté, il faut s'interroger et être prudent. Pour sa part et celle de la commune de Los Masos, ils seront prudents.

Serge CANTIER souhaite faire part de deux constatations. La première étant que tout cela tient parce que l'on prévoit une augmentation de la fiscalité de 2 % qui correspondrait, apparemment, aux revalorisations des bases de 1,5 %, et 0,5 % d'augmentation. A-t-on le droit, à l'heure actuelle, d'augmenter la pression fiscale de 0,5 % ? La deuxième chose étant une recentralisation sur nos compétences, à l'intérieur et non des investissements en marge de nos compétences. Un point qui est choquant et il a été invoqué en Commission des Finances, c'est la station service d'Olette. Nous n'avons pas la compétence station service, ni celle de l'enseignement Primaire bien que la prospective intègre un investissement pour l'école primaire.

Le Président précise qu'il s'agit du centre de loisirs primaire, et non de l'école primaire et qu'il faut corriger l'erreur.

Serge CANTIER rappelle que si nous bougeons les frontières de nos compétences, nous ne nous en tirerons pas. Tout ce système tient car nous touchons la « taxe de pauvreté » car nous sommes une des régions les plus pauvres et dans cette région la plus pauvre, notre communauté de communes est la plus pauvre. Est-ce que cela va durer ? Personnellement, il pense que non. Il faut être très prudent là dessus. Il est intéressant d'avoir des projets, de se projeter dans l'avenir mais nous sommes les représentants des contribuables et nous devons les protéger.

Le Président souhaite apporter des éclaircissements sur la méthode d'élaboration du document qui a été fourni afin d'éviter toute erreur d'appréciation. Tout d'abord, la loi nous fait obligation de débattre des orientations budgétaires qui sont, comme l'a rappelé Huguette BROCH, des orientations politiques ayant une traduction financière. Mais pour faire des choix politiques, il faut savoir dans quel cadre financier possible ils sont susceptibles de



s'inscrire. Forcément comme c'est pluriannuel. Il y a une marge d'incertitude, d'inconnu. Les prévisions qui ont été faites par Monsieur ALIU, ont été réalisées sur la base de deux principes : le premier, l'application des règles de droit actuel. Il souhaite en rappeler deux : la première qui est effectivement la conséquence de la réforme de la taxe professionnelle : les intercommunalités sont moins financées par l'impôt et d'avantage par les dotations ; ce qui est traduit parfaitement par le schéma présenté par Monsieur ALIU, ce n'est pas une surprise. C'est l'application de la loi et on voit une progression des dotations qui se substituent aux recettes fiscales. Deuxième disposition législative très importante : la péréquation. Bien entendu, on peut dire que cela ne va pas durer, la loi est très récente. Il y a des règles et Monsieur ALIU vous les soumettra lors du vote du budget, il y a des sommes que nous allons percevoir au titre de cette péréquation en 2012. Il y a des règles pour une montée en charge progressive. Tout peut être imaginé, si le législateur change demain les règles. Peut-être changeront-elles mais nous n'en savons rien. Si le point de départ est de considérer que toutes les règles vont changer, il faut surtout en changer une, consistant à nous demander de ne plus tenir de débat d'orientation budgétaire. Nous avons établi ce DOB sur la base des critères fixés par la loi d'aujourd'hui.

Huguette BROCH rappelle que nous sommes dans une situation particulière, nous sommes à la veille d'élections présidentielles. Les règles d'aujourd'hui sont moins certaines que ce qu'elles seraient si nous n'avions pas cette élection présidentielle.

Le Président poursuit sa réponse. En second lieu, toujours sur la méthode, un Débat d'Orientation Budgétaire et en particulier sur les investissements qui ont été cités, ce n'est en aucun cas des décisions. Le seul lieu où nous en débattons et où nous les votons, c'est le budget annuel, et le cas échéant avec un budget supplémentaire, comme dans les communes. En quoi consiste l'exercice d'aujourd'hui ? Cela consiste à dire, principe de prudence, quels sont les investissements dont les sujets sont discutés en commission. De là en découle la volumétrie financière et c'est là que l'exercice revêt son intérêt : c'est de savoir, pour financer un tel volume d'investissement sur la période considérée, si les ressources que nous avons, celles que nous donnent l'Etat et celles que nous dégageons de notre propre gestion, ce qui s'appelle l'autofinancement, nous permettent ou pas raisonnablement un tel volume d'investissement. Dernier élément, par rapport à la question d'Huguette BROCH, les investissements qui apparaissent, dont il faut discuter, dont nous en discuterons annuellement, conseil après conseil, ils se rattachent, sous les réserves expliquées par Serge CANTIER, aux compétences de la Communauté de Communes. Effectivement il y en a sur l'Enfance Jeunesse. Ce n'est pas étonnant car dans le pacte initial de la Communauté de Commune, nous avons décidé de prendre l'enfance et la jeunesse. Il est précisément prévu de faire un focus spécifique sur les comptes de la compétence actuelle Enfance Jeunesse. Les frais de fonctionnement, notamment les frais de personnel, dont nous avons besoin pour faire tourner la crèche, les centres de loisirs, le service des ordures ménagères avec les chauffeurs et les ripeurs, tout ce personnel existait avant la création de la Communauté de Commune. Nous les avons mis en commun, nous les avons développés. Mais, si vous le souhaitez, nous pouvons demander à qui vous voulez d'établir des comparaisons, vu ce qui se passe dans d'autres communautés. Nous ne croulons pas sous des locaux luxuriants, ni sous trop de personnel. D'ailleurs, Monsieur ALIU l'a dit auparavant, et ce fut envisagé en bureau, éventuellement mais ce sera discuté au vote du budget 2012, nous proposerons, la création d'un poste d'ingénieur, au service des communes membres afin de leur permettre de monter leurs projets, de faire de l'ingénierie.....

C'est un exercice prospectif avec des zones d'incertitudes, effectivement, mais nous avons appliqué le principe de prudence pour les recettes et le principe maximum pour les dépenses.

Josette PUJOL souhaite revenir sur l'orientation budgétaire qui met en avant le service Enfance Jeunesse. Il est peut être vrai que ce ne soit pas une priorité, la priorité économique étant plus importante. Il se trouve que cette compétence est une compétence importante, avec un investissement important car il y a la mise en place de la nouvelle crèche mais avec



l'obtention de subventions. Au niveau du personnel, effectivement, nous avons beaucoup d'enfants dans les centres d'accueils, il y a du personnel et que ces structures sont bien subventionnées par la Caisse d'Allocations Familiales. La compétence Enfance Jeunesse avance vite, les enfants sont présents. Il serait judicieux que cette compétence reste une orientation budgétaire forte.

Huguette BROCH souhaite faire part de son sentiment. Il semble que notre assemblée ne ressent pas la crise. Nous risquons d'en ressentir les conséquences après les élections.

Le Président indique que si, après les élections, les dotations diminuaient nous devrions adapter nos orientations budgétaires, nos dépenses et nos recettes. Dans les investissements, Monsieur ALIU vous a communiqué un chiffre qui n'a pas été relevé, que vous auriez pu discuter au nom du principe de prudence, qui est celui du taux de subventionnement, qui a été évalué à 37 %. Ce taux représente le taux de subvention effectif obtenu jusqu'à ce jour. Le Président communiquera d'autres éléments applicables à l'exercice 2012 sur les subventions de l'Etat que nous avons obtenues.

Huguette BROCH dit que le taux de subvention pour le futur reste incertain.

Claire SARDA VERGES précise que chacun d'entre nous, au niveau de sa commune, doit avoir les mêmes interrogations, plus sur nos communes que notre intercommunalité. Il est possible qu'à terme s'il y a des coupes, elles seront davantage orientées plus les budgets communaux qu'intercommunaux. Il faudra à ce moment là s'interroger. D'autre part, tout ceci a été déjà discuté en commission des finances et en bureau. Par rapport aux chiffres qui sont annoncés, les opérations inscrites et celles qui vont être lancées, sont celles où nous avons un taux de subvention de 50 voir 60 %. Ce qui est intéressant, c'est que quand nous avons démarré avec des services mais dans les projets d'investissement. Il y a des projets d'investissement qui sont des projets d'investissements pour le futur avec le Pôle d'Excellence Rurale et là il s'agit de développement économique. Il avait été décidé ensemble d'œuvrer pour le développement économique sur les 12 millions d'investissement qui sont prévus, il y en a la moitié pour le développement économique. Il faut souligner que c'est un investissement porteur de développement.

Huguette BROCH précise qu'il y a une différence entre le Développement Economique et l'Enfance Jeunesse. Le Développement Economique est un domaine difficile à réaliser. Par exemple nous voulions créer « villages d'entreprises », qui représente environ 1.200.000 €, mais nous avons du mal à trouver des terrains. Le Développement Economique ne peut pas aller vite, si en 3 ans, nous arrivons à avancer, ce sera bien. On se heurte à des difficultés avec la zone des Brulls. Les sommes qui sont annoncées au budget sont des sommes qui ne seront pas consommées du jour au lendemain. Le service Enfance Jeunesse est plus facile, le service existe, les structures sont existantes. Si en Développement Economique, nous arrivons à faire les « village d'entreprise » en 2013, ce sera déjà très bien.

Charline TRILLES demande pourquoi il y a les deux pôles d'excellence inscrits.

Le Président précise qu'il n'y en a qu'un mais présenté sur deux tranches.

Jean PAGES souhaite revenir sur les orientations budgétaires présentées en indiquant qu'elles sont un peu pessimistes pour le service Enfance Jeunesse car bien souvent les dépenses sont majorées et les subventions ne sont pas complètes. Quelques exemples : la PIJ de Ria, il y a 140.000 € en dépenses et 40.000 € en recettes alors que la CAF apporterait 70.000 €. De même pour le PIJ de Prades qui est à 163.000 € avec une adjudication à 85.000 €. C'est un PIJ qui sera subventionné à 70/80 %, comme celui de Ria. La prudence a été appliquée car pour le PIJ de Ria, les propositions des architectes étaient trop élevées, le projet a été repoussé. Si nous ne rentrons pas dans un certain cadre, le projet ne sera pas réalisé.



Nous avons des dépenses un peu majorées mais des recettes qui sont incomplètes, nous sommes dans du concret cela peut effrayer, ce qui est normal. Si nous n'avancions pas dans le service Enfance Jeunesse où pour l'instant nous n'avons rien créé en investissement, à part la crèche, nous regretterions notre immobilisme. On ne peut pas avoir que du fonctionnement.

Le Président invite Jean PAGES à faire un focus sur l'Enfance Jeunesse. Jusqu'à maintenant nous parlions d'investissement mais pour faire l'investissement, il y a tout ce que nous ne maîtrisons pas les subventions, l'évolution des dotations d'Etat et notre autofinancement. Autrement dit, notre gestion qui renvoie à aux dépenses de fonctionnement. Effectivement, la partie des compétences de notre la Communauté, qui est le plus consommatrice en dépenses de fonctionnement, est la compétence Enfance Jeunesse. Il faut donc suivre ce point avec la plus grande vigilance.

Le Président souhaite que le conseil ait un éclairage, non pas prospectif mais sur ce qui s'est passé depuis que notre communauté existe, sur le point de départ, sur ce que nous avons fait, combien cela nous a coûté, combien cela a pesé sur nos dépenses de fonctionnement. Un petit rappel pédagogique : point de départ, il y avait des dépenses sur l'Enfance Jeunesse qui égalaient les recettes, c'est-à-dire ce qui y consacraient les communes au moment de la création de la communauté et c'était à l'euro près sous le contrôle de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Ce qu'il faut regarder aujourd'hui, c'est ce que nous avons fait ou ce que nous allons faire et comment ceci a été financé. Autrement dit : avons-nous pris sur nos propres ressources qui sont nos dotations et à quelle hauteur.

Accueils de loisirs	2009	2010	2011	2012
Capacité d'Accueil actée dans le contrat	177 196	213 606	238 122	247 608
Nombre d'heures prévues au contrat	125 000	155 000	175 000	178 000
Nombre d'heures réalisées	176 885	257 796	256 590	255 000
Différence	+ 51 885	+ 102 796	+ 81 590	+ 77.000

Jean PAGES rappelle que depuis la création de la Communauté de Communes du Conflent, la compétence Enfance Jeunesses a été étendue à tout le territoire communautaire. La facilité aurait été de dire que ce que nous avons en 2008 nous le gérons. Le conseil communautaire a souhaité une égalité dans la communauté. Nous avons constaté une évolution très forte du nombre des heures d'accueils. La capacité d'accueil est définie par la Caisse d'Allocations Familiales : il s'agit d'un plafond d'accueil. La seconde ligne ce sont le nombre d'heures que nous devons atteindre pour percevoir le Contrat Enfance Jeunesse. C'est un prévisionnel qui a été établi à partir de ce qu'était notre Communauté de Communes en 2008. Cette compétence, en 2008, était en grande difficulté dans plus de la moitié des communes. Il est évident qu'à partir de 2010, nous avons enregistré de fortes hausses car nous nous sommes étendus dans toutes les communes, en cantine, en accueil le matin et le soir et en accueil l'été.



Nous avons développé nos compétences, c'est-à-dire que lorsqu'il n'y avait pas d'accueil le matin et qu'il a été mis en place, c'est un financement qui a été mis en place par la Communauté de Communes. C'est un fonctionnement que nous ne retrouvons pas dans les charges transférées. Donc la Communauté de Communes pour faire quelque chose d'égalitaire a été obligée de prendre du fonctionnement à sa charge, sur ces ressources propres, au-delà des ressources transférées par les communes membres.

Le Président précise que ce qui parle le plus c'est le nombre d'enfants accueillis, 176.000 au moment où la Communauté se créait 257.000 au 31 décembre 2011.

Jean PAGES se félicite de cette évolution mais rappelle que la CAF plafonne ses subventions aux nombres d'heures qu'elle définit. C'est-à-dire qu'à partir du moment où ce nombre d'heures est dépassé, c'est à la charge des parents et de la communauté.

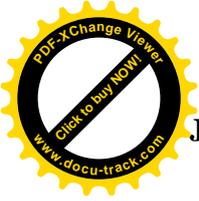
Concernant la crèche affiche un résultat qui est toujours le même depuis 2008. La Communauté de Communes ne verse rien en plus. Ce sont principalement des charges de personnel, de dépenses, la subvention CAF est à peu près maintenue en 2008 et nous arrivons à un déficit de 52.000 € alors que pour 2006, 2007, et 2008 le déficit était de 68.000 €. Donc notre fonctionnement reçoit d'avantage d'enfants et avec 3-4 ans plus tard, nous avons des dépenses inférieures. En conclusion, ce qui a été mis en place est solide et efficace.

Si nous prenons maintenant, l'accueil de loisirs, qui est plus difficile à gérer car nous trouvons des extensions en périscolaire et accueils de loisirs. Le personnel revient à 704.000 € sur une dépense totale de 920.000 €. C'est lourd et il faut faire preuve de beaucoup de prudence. Le périscolaire s'impose à nous.

Nous avons mis en place cette compétence, afin de satisfaire toutes les communes et nous avons pris des charges transférées au-dessous de la réalité dans cette partie là. Pour attirer toute les communes et faire l'unanimité, nous sommes au-dessous des coûts réels transférés. Nous avons conservé le périscolaire géré par les communes, lorsque vous envoyez les mises à disposition de services du périscolaires et les charges transférées que vous avez, le constat est que les mises à disposition de services sont bien plus fortes que vos charges transférées en périscolaire. C'est bien souvent multiplié par 4. Pour exemple une commune qui avait 10.000 € de périscolaire, aujourd'hui la mise à disposition de services s'élève à 40.000 €. Nous avons énormément travaillé, dans ce sens là vis-à-vis de la Caisse d'Allocations Familiales qui nous a fortement aidé et nous avons mis un service de qualité. Les charges transférées au niveau de la cantine, il y avait 60.000 € que le conseil général payait aux communes lors de la création de la Communauté de Communes du Conflent. Depuis 2009, le Conseil Général ne paie plus. Nous aurions très bien pu en 2009, revaloriser ces charges transférées et y rajouter ces 60.000 €. Dans le fonctionnement de 2007 et de 2008, le souhait de les transférer, que ces 60.000 € retombent sur les charges transférées, avait été émis mais n'avait pas pris en compte. En 2011, le conseil a voté une prime de fin d'année, qui augmente les charges de personnel, de 10.000 €. Depuis deux ans que nous établissons ce budget qui tourne aux alentours de 100-120.000 € de participation de la Communauté de Communes du Conflent. Il fait aussi remarquer que les charges de personnel peuvent être diminuées, par exemple si nous ne recrutons pas de directeur ou directrice de crèche, nous économisons sur un an 40.000 €.

Serge CANTIER souhaite revenir sur le tableau précédent, le déficit est beaucoup plus important. Il rappelle que nous fonctionnons en grande partie avec des emplois aidés ; le remboursement de ces emplois aidés qui s'élèvent à 66.700 € ce qui veut dire qu'à termes si les emplois aidés disparaissent, il va falloir augmenter les charges.

Jean PAGES précise en être très conscient et dit même que si les emplois aidés n'existaient pas, ce ne sera pas 66.700 € mais au moins 85.000 €. C'est pour cela que nous disons aujourd'hui, soyons prudents. Si nous n'avons plus ce remboursement, nous devons sans doute supprimer certaines activités.



Jean PAGES détaille des dépenses de personnel.



Personnel

Effectifs de la Communauté de Communes

Crèche 8 agents dont 2 temps partiel

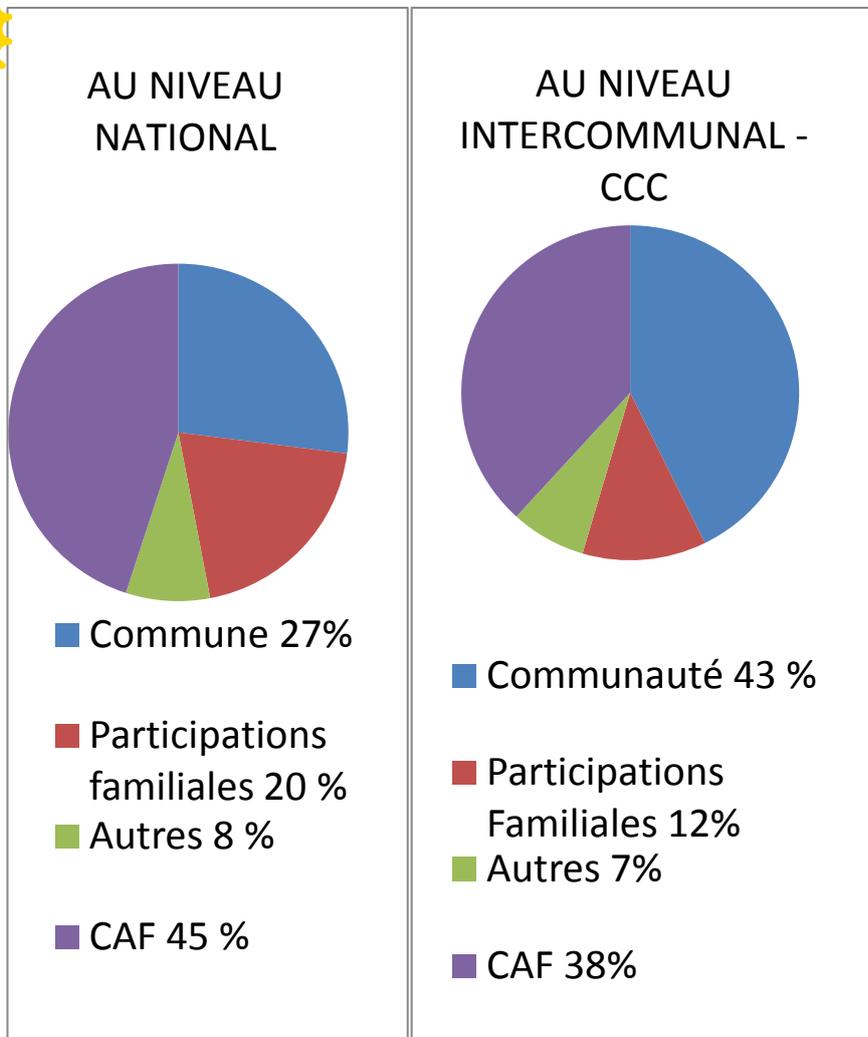
Centre de loisirs 23 agents dont 11 CAE

Effectifs mis à disposition par les communes

67 personnes représentant 13 équivalent temps plein

Jean PAGES précise que dans le domaine Enfance Jeunesse, les Contrats d'Aide à l'Emploi sont des contrats bénéfiques.

En effet, leur période de contrat constitue un excellent ses d'observation pour jauger leurs capacités et leur volonté pour occuper ce type de fonctions. Les Contrats d'Aide à l'Emploi constituent ainsi un vivier pour d'éventuelles embauches.



Jean PAGES précise que ce tableau comparatif au niveau national et départemental est très intéressant. La CAF n'a pas de règles nationales, les attributions sont totalement différentes d'un secteur à l'autre. Au niveau national (45%), il est possible que la CAF ne prenne que la partie où il n'y a pas de dépassement. Un premier point, c'est que nous avons effectué un énorme travail en éclatant les heures effectives ce qui a pu nous permettre d'obtenir 45 %. Le second point, c'est que nous avons essayé que cela coûte le moins cher possible aux familles, c'est pour cela que la participation familiale est de 12 % alors qu'au niveau national elle est de 20 %. Nous sommes très certainement parmi les moins chères des communautés. Dans la part Communauté, il y a environ 32 % de part communale et 11 % pour la communauté. Le souhait a été d'étendre des compétences qui n'existaient pas et il a fallu les prendre totalement en charge par la Communauté de Communes.

La Communauté prend en charge annuellement, 1 million d'euros de fonctionnement, et il faut investir. Allez visiter les centres d'accueils de Prades, cela nécessite un réel investissement vu le nombre d'enfants accueillis. S'il est possible de réaliser quelque chose, il faut le faire.

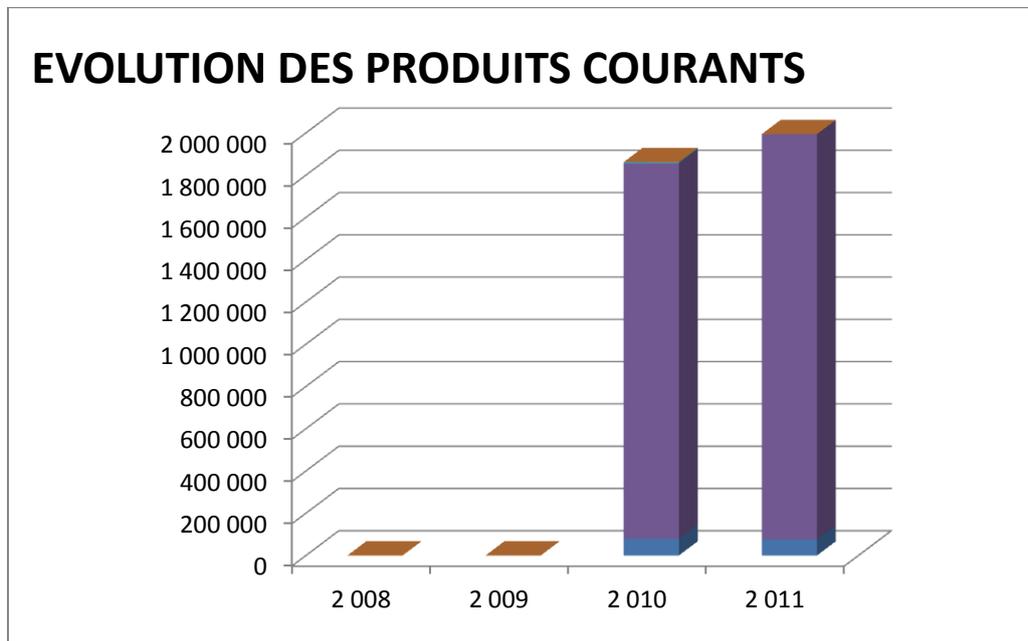
Le Président remercie Jean PAGES pour son intervention passionnée ainsi que tous les élus qui s'investissent dans les commissions. Il félicite cet effort de transparence qui montre que le secteur de l'Enfance Jeunesse est géré correctement. Arriver à vivre sur nos ressources propres, ponctionner en fonctionnement une centaine de milliers d'euros, c'est tout à fait raisonnable. Mais il faut surveiller. D'autant que dans ces 100.000 €, il y a 60.000 € venant du SIST, c'est-à-dire du désengagement du Conseil Général. C'est une réalité incontournable.



Huguette BROCH admet que la démonstration a été convaincante et elle pense que le conseil a apprécié d’avoir ces éclaircissements.

Le Président demande s’il y a d’autres questions sur les sujets qui viennent d’être abordés.

Christian ALIU présente la prospective liée au budget des ordures ménagères.



Les produits de fonctionnement sont essentiellement constitués de deux produits présentés sur le diaporama projeté. Il s’agit de la Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères et de la redevance spéciale payée par un certain nombre d’entreprise qui bénéficient de services particuliers. Ce qui est intéressant dans l’analyse rétrospective, c’est de voir une progression en 2011 de la Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères (voir le schéma ci-dessous). Lors de la Commission des Finances, il a été demandé d’analyser cette hausse.

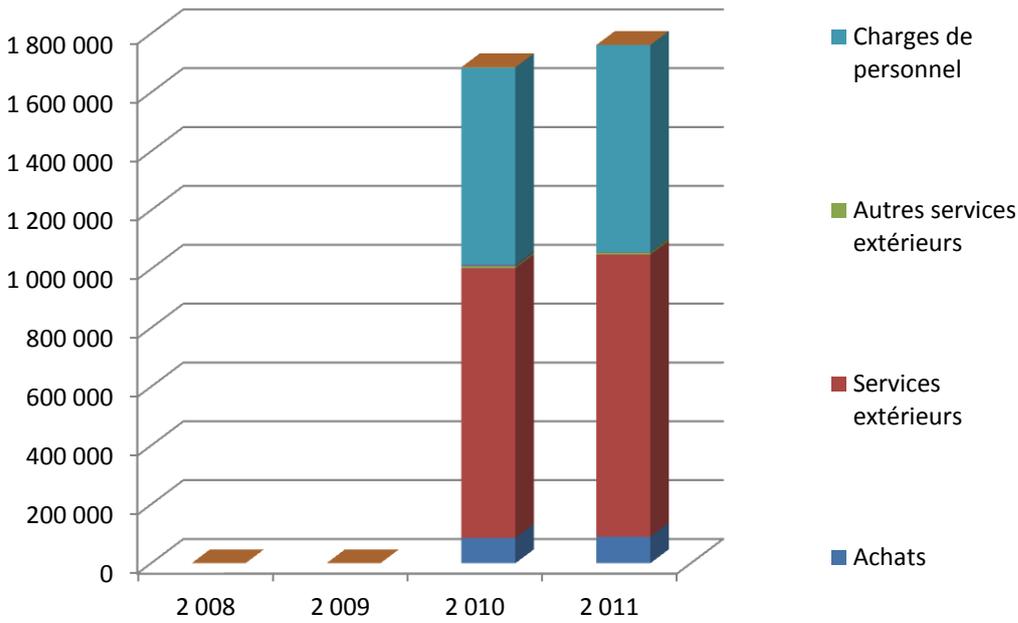
Le produit 2011 est de 1.894.000 €, sur deux ans la progression du produit est donc de 138.000 €. Sur cette somme, les bases ont permis d’avoir 117.000 € supplémentaire et l’effet lissage des taux nous a pris d’avoir 21.000 € supplémentaire. La progression du produit de la Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères est donc surtout le fait de l’évolution des bases.

Nous avons effectivement des communes qui ont des évolutions relativement importantes de leurs bases, notamment celles de Fillols 16 %, Fuilla 12 %, Los Masos 16 %.

En ce qui concerne le lissage, le produit issu de Catllar augmente de 6.850 € sur deux ans, Conat 399 €, Fillols 1.560 €, Fuilla a un lissage en dégressif de - 3.400 €, Molitg - 5.000 €, Nohèdes - 406 €, Ria Sirach + 11.000 €, et Urbanya 525 €.



EVOLUTION DES CHARGES COURANTES



En ce qui concerne les charges, au-delà des dépenses de personnel et des autres services extérieurs, nous retrouvons la participation de la Communauté de Communes au SYDETOM 66 et un certain nombre d'achats.

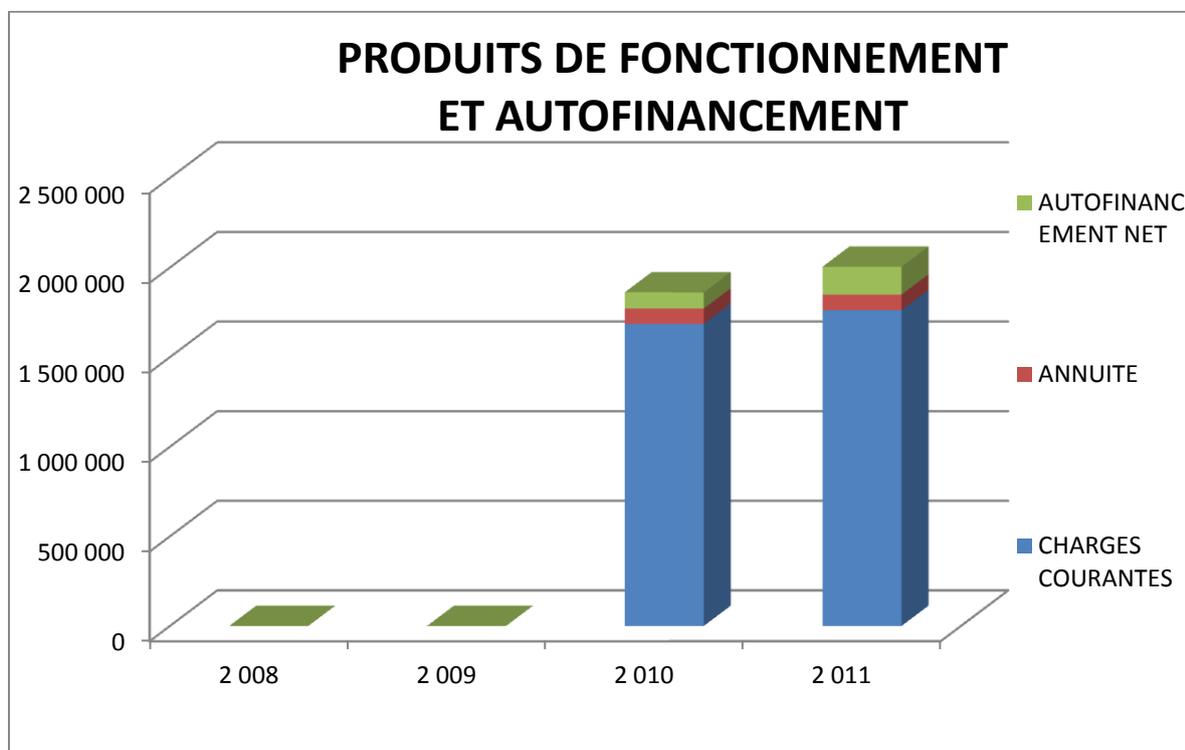
	2 0 1 0	2 0 1 1	Evol
DEPENSES			
Achats	86 198	90 261	4,7%
Autres services extérieurs	7 015	6 981	-0,5%
Impôts taxes et versements assi.	4 123	1 327	-67,8%
Charges de personnel	671 142	704 412	5,0%
Autres charges de gestion cour.	1 150		-100,0%
Annuité dette	84 802	87 449	3,1%
TOTAL COLLECTE	854 430	890 430	4,2%
TOTAL TRAITEMENT	916 416	958 461	4,6%
TOTAL DEPENSES	1 770 846	1 848 891	4,4%
RECETTES			
Redevance spéciale	79 564	75 561	-5,0%
TEOM	1 775 793	1 918 670	8,0%
Autres recettes	6 219	9 994	60,7%
TOTAL RECETTES	1 861 576	2 004 225	7,7%

AUTOFINANCEMENT NET	90 730	155 334	71,2%
----------------------------	---------------	----------------	--------------



SYDETOM			
	2010	2011	2012
OM	666 056	707 104	703 058
ISDND	110 308	110 400	111 237
Flux		368	75
TOTAL	778 374	819 883	814 370
Variation		41 509	-5 513
Taux		5,3%	-0,7%

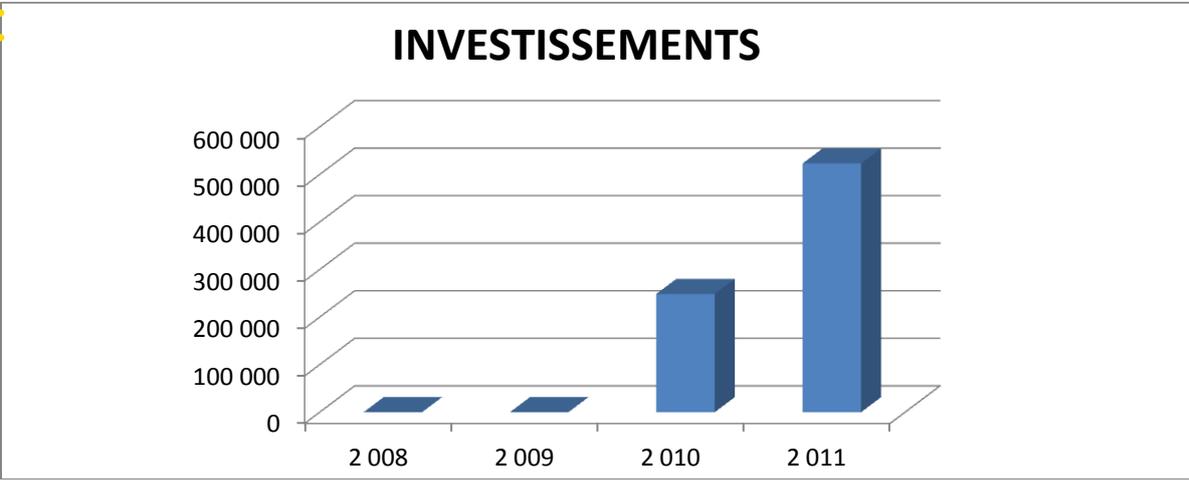
En ce qui concerne le traitement, c'est-à-dire ce que l'on paye au SYDETOM 66, 916.000 € en 2010, 958.000 € en 2011, donc une progression de 4,6 %.



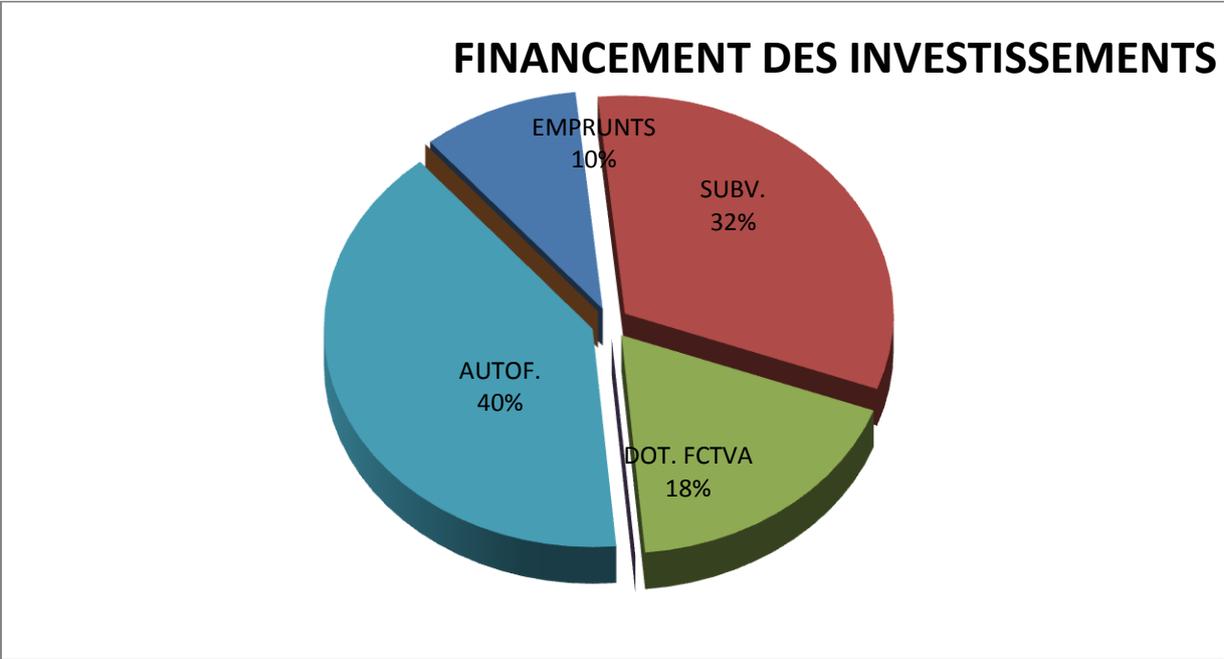
Le produit la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères passe de 1.175.000 € en 2010 à 1.918.000 € en 2011, ce qui fait une hausse de + 8 %. Cela nous a permis d'augmenter notre autofinancement qui était de 90.000 € en 2010 et qui passe à 155.000 € en 2011. Les chiffres de 2010 ont été retraités, en 2010, le Budget des Ordures Ménagères étant regroupé avec le Budget Principal, nous avons essayé de faire des retraitements, de faire quelque chose de plus précis possible. Concernant la participation au SYDETOM pour le traitement des ordures, une légère baisse est prévue en 2012 (de 778.000 € à 819.000 €). L'an dernier la hausse avait été de 5,3 %.

La Communauté de Communes du Conflent ne maîtrise pas un élément, c'est celui du tonnage, si nous arrivons à réduire le tonnage apporté au SYDETOM 66, nous pourrions faire mieux.

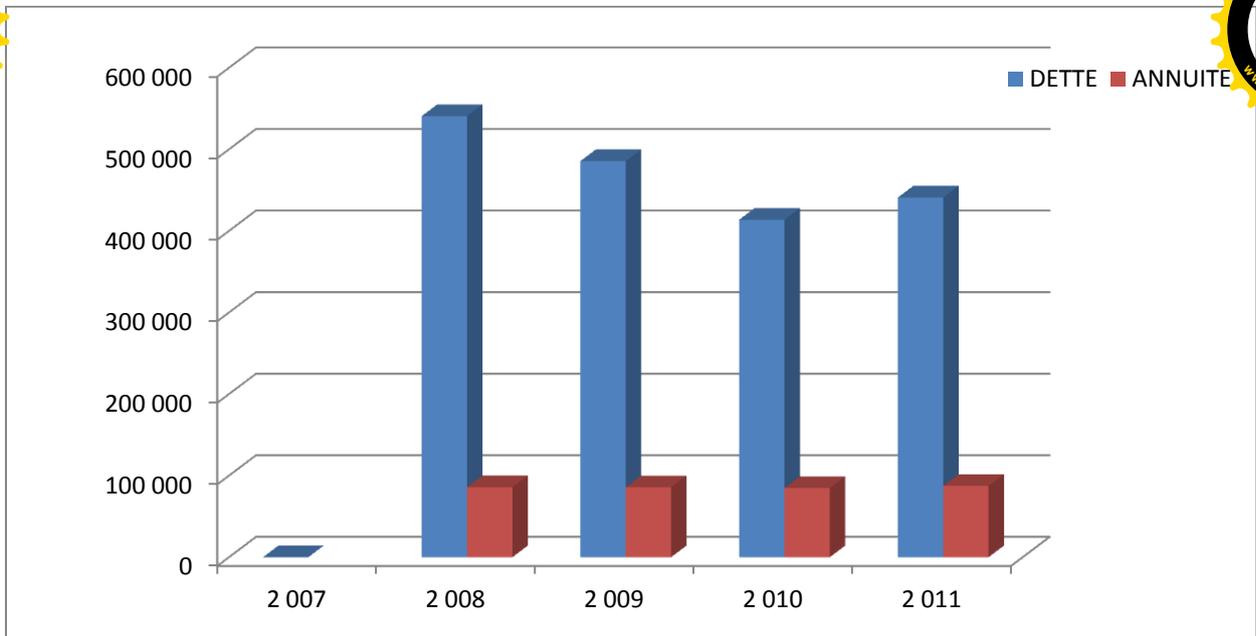
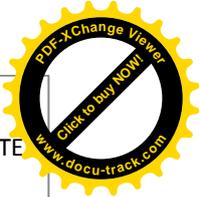
L'autofinancement, si nous avons augmenté notre autofinancement en 2011, c'est parce que nous avons eu une bonne dynamique de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.



En ce qui concerne les investissements, le montant total s'élève à 249.000 € en 2010 et à 523.000 € en 2011, montée en charge due à l'implantation de containers enterrés et semi-enterrés et au renouvellement des camions de ramassage des ordures.

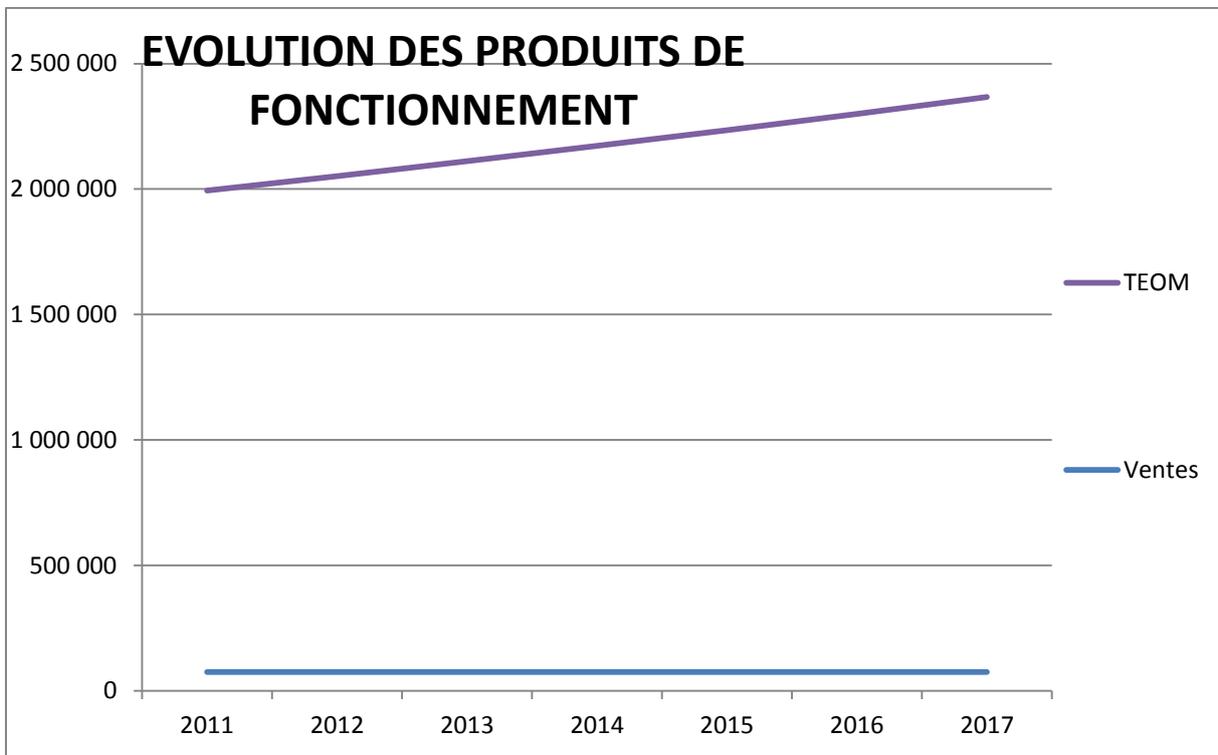


Les investissements ont été financés par 40 % d'autofinancement, 18 % de récupération de la TVA, 32 % de subvention et 10 % d'emprunt que nous avons réalisé pour l'acquisition d'une benne à ordures ménagères, mais qui sera pris en fait en charge par le SYDETOM 66.



Nous avons repris les emprunts des syndicats qui assuraient précédemment avant la collecte, la dette a baissé en 2009-2010, elle remonte légèrement en 2011 du fait de la mobilisation de cet emprunt mais elle est sans incidence pour notre autofinancement futur. Deux éléments importants dans nos charges, à surveiller, ceux sont les charges de personnel et la participation au SYDETOM 66.

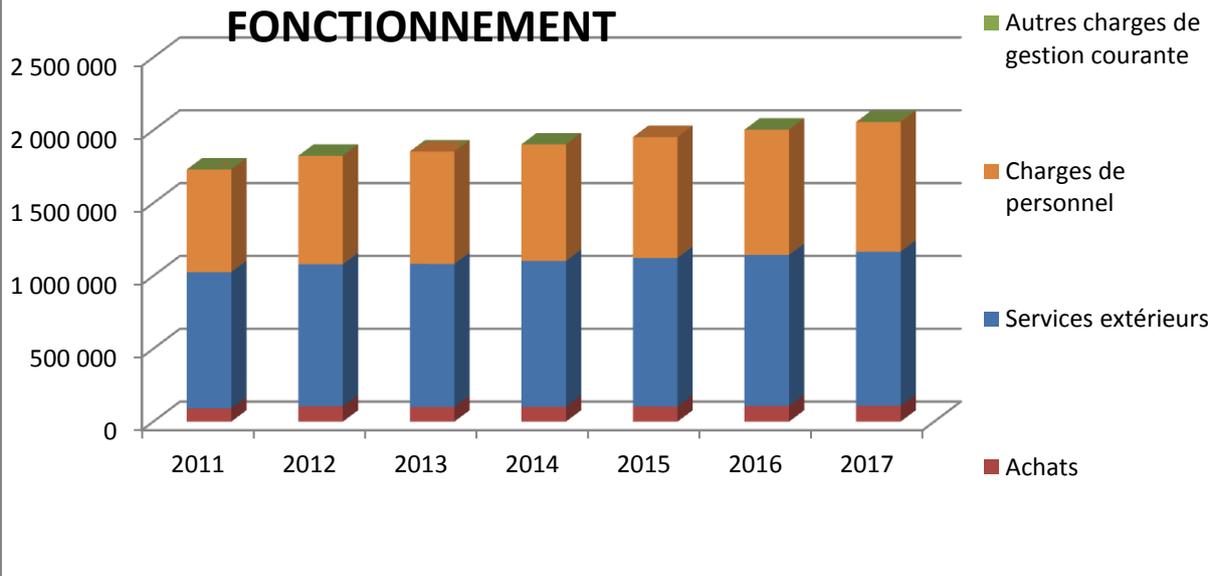
En ce qui concerne la prospective



En ce qui concerne la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, les bases ne sont pas encore connues, l'année 2008 ayant été exceptionnelle (+8%), une augmentation de 3 % sur les produits de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères a été prévue. Sans modifier les taux, il est raisonnable d'escompter cette évolution du produit.

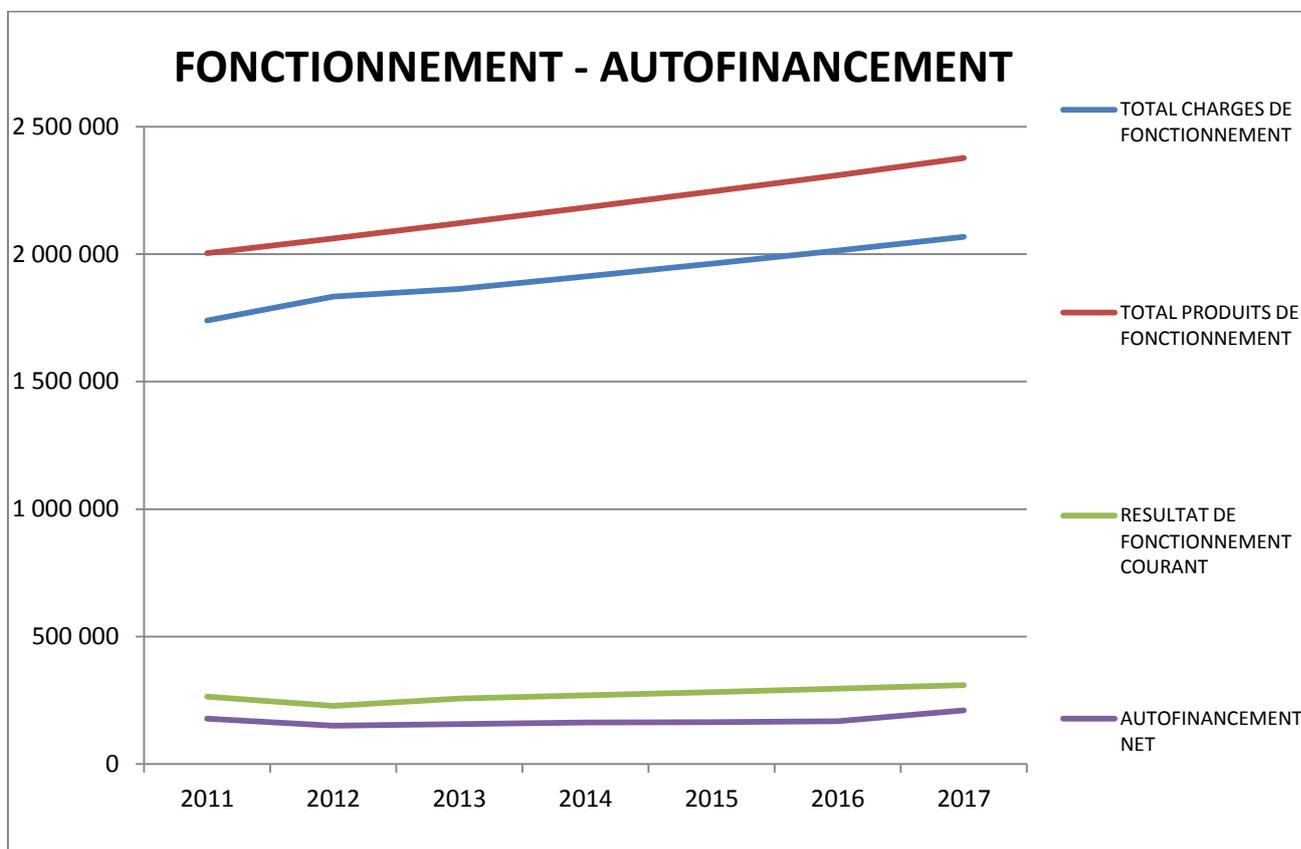


EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT



Pour ce qui concerne les charges de fonctionnement, a été retenue en ce qui concerne les achats et les services extérieurs une progression moyenne annuelle de 2 %/an, sachant qu'en 2011, une progression assez importante de ce poste, (16 %) a été enregistrée. Les réparations des bennes et la consommation du carburant sont des postes très difficiles à maîtriser et qui coûtent de plus en plus cher. Pour les charges de personnel, une hausse de 3,5 % par an est prévu sachant qu'en 2010, un certain nombre de postes CAE ont été transformés en emplois permanents. Désormais, l'effectif du service des ordures ménagères en personnel est stable, nous devrions donc maîtriser ce poste là. Globalement avec ces prévisions, nous avons des lignes des produits et des charges qui sont parallèles et qui devrait permettre de maintenir les résultats approximativement au même niveau qu'en 2011.

FONCTIONNEMENT - AUTOFINANCEMENT

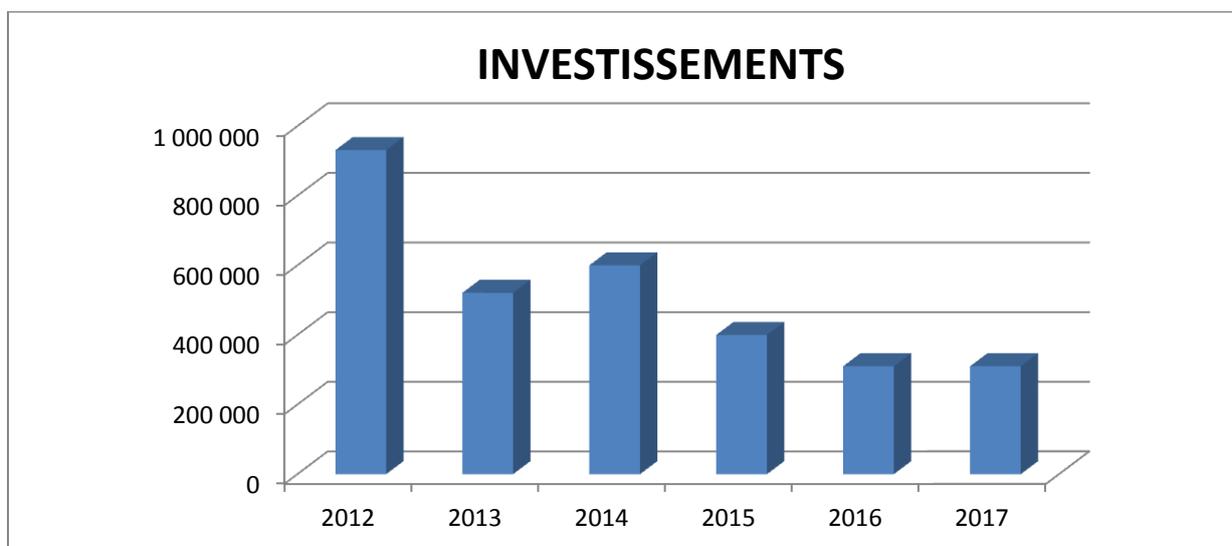




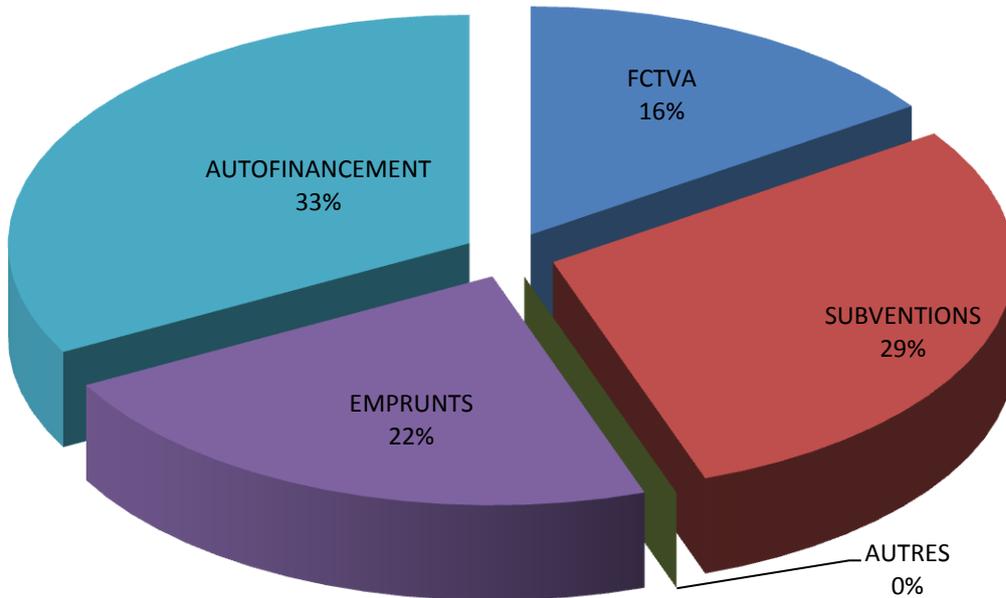
En termes de perspectives d'évolution des résultats, il y a lieu d'être moins optimiste que pour le Budget Général de la Communauté de Communes. Il est prévu une petite hausse, du résultat courant. Les investissements prévus sur le service des ordures ménagères, sur cette période de 2012-2017 sont les suivants :

OPERATIONS	MONTANT €
BENNE OM	737 000
CONTENAIRS	901 000
CHARBONNIERES	1 206
TRAVAUX DECHETTERIE RAR	100 000
TRAVAUX DECHETTERIE	700 000
CAMION 4,5 T	107 000
19 CONTAINERS	185 000
21 CONTAINERS	121 000
DIVERS	220 000

3 millions d'euros d'investissements sont programmés, il serait envisagé de renouveler des bennes, des acquisitions de containers, des petits travaux sur le local des Charbonnières, des travaux à la déchetterie (pour 800.000 €), l'acquisition de camion de 4,5 tonnes et certainement encore des containers. Ce sont des opérations qui étaient déjà prévues, sur le budget 2011, et qui seront réalisées début 2012. Ce qui s'appelle les restes à réaliser. Enfin, 220.000 € d'investissement de renouvellement courant sont envisagés.



FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS



Le financement de ces investissements devrait être assuré par 29 % de subventions, la récupération de la TVA, 33 % d'autofinancement et 22 % d'emprunts. L'autofinancement brut devrait stagner, avec une légère hausse qui permettrait de passer de 264.000 € à 295.000 €. L'annuité de la dette va progresser un peu, globalement nous devrions maintenir notre autofinancement autour de 150.000 à 160.000 € par an.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	2 004 225	2 061 785	2 121 072	2 182 137	2 245 035	2 309 819	2 376 547
CHARGES COURANTES	1 739 337	1 833 456	1 863 726	1 912 445	1 962 567	2 014 134	2 067 191
Ratio en %	86.8%	88.9%	87.9%	87.6%	87.4%	87.2%	87.0%
AUTOFINANCEMENT BRUT	264 888	228 329	257 346	269 692	282 468	295 685	309 357
ANNUITE DETTE ANCIENNE	87 449	91 930	87 443	80 896	74 350	74 225	44 317
ANNUITE DETTE NOUVELLE			27 888	40 836	58 764	68 724	68 724
Subventions en annuités		14 713	14 713	14 713	14 713	14 713	14 713
TOTAL ANNUITE NETTE	87 449	77 217	100 618	107 019	118 401	128 236	98 328
Ratio en % produits fonct,	4.36%	3.75%	4.74%	4.90%	5.27%	5.55%	4.14%
AUTOFINANCEMENT	177 438	151 112	156 729	162 673	164 067	167 450	211 029
Ratio en % produits fonct,	8.85%	7.33%	7.39%	7.45%	7.31%	7.25%	8.88%

En termes d'évolution du résultat, c'est assez stable dans les prévisions. La Communauté de Communes du Conflent pouvoir maintenir le niveau entre 7 et 7,5 % par an en termes d'autofinancement. L'annuité de la dette ancienne baisse assez régulièrement, ce qui permet de dégager une marge de manœuvre au niveau des emprunts à réaliser. Un niveau d'investissement relativement important est programmé en 2012 qu'il faudra réduire par la suite.

Le Président annonce que le débat est ouvert sur les ordures ménagères.



Jean MAURY précise que nous essayons de gérer au mieux le service des ordures ménagères, que beaucoup d'investissements ont été faits mais nécessaires au bon fonctionnement du service et de plus assez bien subventionnés. Le conseil Communautaire s'était fixé comme ligne de conduite de ne pas augmenter la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Le SYDETOM 66 propose de mettre en place une déchetterie itinérante, un camion qui effectuerait des tournées car nombre de citoyens ne se déplacent pas en déchetterie vu la distance.

Le Président souhaite ajouter, sous réserve du vote du budget 2012 dans le cadrage général, suite au propos de Jean MAURY, nous aurons à la fin de l'année tous les véhicules du service de collecte en parfait état.

Serge CANTIER rappelle que tout ce qui vient de nous être exposé tient à une augmentation de 3 %. C'est-à-dire du 2 % des bases, ensuite de 1 % d'augmentation. Cette augmentation est due à l'effet d'augmentation de la population, il faut pour que cela tienne que la population de la Communauté de Communes augmente au moins de 1 %/an. Si cela n'augmente pas, il faudra augmenter la fiscalité de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de 1 % pour arriver aux chiffres qui ont été présentés. Il ne faut pas le perdre de vue.

Le Président dit qu'il est aussi possible d'adapter nos dépenses.

Le Président demande s'il y a d'autres questions. Il invite le conseil communautaire à prendre acte que le Débat d'Orientation Budgétaire s'est tenu et qu'il viendra éclairer le débat et le vote de l'exercice 2012 qui sera voté au prochain conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour le budget principal et les budgets annexes.

4.2 Demandes de subvention

4.2.1 – Déchetterie Intercommunale – DETR

Le Président précise qu'il s'agit de demander des subventions pour l'aménagement de la déchetterie. Il rappelle qu'une étude a été menée par le SYDETOM 66 sur l'ensemble des déchetteries du département et qu'un cabinet d'études a été mandaté afin de chiffrer les coûts de réhabilitation des déchetteries. Il est demandé une subvention sur la première tranche de travaux, évalué à 216.571 € H.T.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote cette demande de subvention.

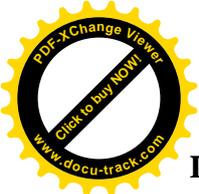
Un accord unanime est donné.

4.2.2 – Containers enterrés – DETR

Le Président propose au conseil de solliciter une subvention DETR afin de financer le programme 2012 d'installation de containers enterrés pour un montant de 103.241 € H.T.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote cette demande de subvention.

Un accord unanime est donné.



4.2.3 – *Chaufferie Piscine – DETR*

Le Président rappelle que par délibération du 11 mars 2011, le Conseil avait accepté de créer un groupement de commande avec la ville de Prades afin d'effectuer des travaux de remplacement de la chaudière commune à la piscine intercommunale et au complexe sportif de la Commune de Prades. Dans ce cadre, un maître d'œuvre a été désigné afin de calibrer la puissance de la chaudière et de chiffrer précisément les travaux nécessaires.

La part des travaux imputés à la Communauté de Communes est estimée à 65.349 €.

Le Président propose au Conseil de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux afin de financer ces travaux.

Huguette BROCH demande si ce sont deux chaudières qui seront installées ou une seule.

Stéphane PENDARIES explique qu'il y a une chaudière commune à la piscine et au complexe sportif et une autre chaudière qui chauffe la halle des sports. La ville de Prades s'est groupée avec la Communauté de Communes du Conflent afin de changer celle de la piscine et du complexe sportif. Mais la ville doit également changer celle de la halle des sports. La proposition, après l'étude globale du maître d'œuvre, étant de soit de remettre aux normes notre local au niveau de la piscine et de réaliser des mêmes travaux pour la chaudière de la halle des sports, ce qui équivaut à une double dépense ; soit les chaudières sont installées dans un même local et dans le cas où l'une viendrait à tomber en panne l'autre peut prendre le relais. C'est la solution proposée de plus par rapport aux estimations, nous pouvons réaliser des économies. Sur la première estimation, la part de la Communauté de Communes était de 90.000 €, et en mutualisant les travaux on arrive à 65.000 €.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote cette demande de subvention portant sur l'opération telle que décrite précédemment.

Un accord unanime est donné.

4.2.4 – *PIJ de Prades – DETR*

Le Président précise qu'il s'agit de demander une subvention pour les travaux visant à l'aménagement du PIJ de Prades dans les locaux du complexe sportif de Prades pour un montant estimé à 118.163,25 € H.T. Il rappelle que la CAF des P.O a notifié une subvention de 55.000 € pour financer cet aménagement. Propose au Conseil de solliciter une subvention de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux afin de compléter le financement de cette opération.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote cette demande de subvention.

Un accord unanime est donné.

4.2.5 – *Accueil de loisirs de Prades – DETR – CAF des PO*

Le Président rappelle qu'il s'agit de l'Accueil de Loisirs Primaire du site de Prades situé au bâtiment Pasteur à Prades qui accueille les enfants pendant le temps périscolaire le matin et le soir ainsi que pendant les périodes extra scolaires. Précise que le montant des travaux a été estimé à 365.000 € H.T.

La Commission Enfance Jeunesse propose au Conseil de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et une subvention d'investissement de la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées Orientales afin de rénover les locaux l'Accueil de Loisirs Primaire de Prades.



Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote cette demande de subvention.

Un accord unanime est donné.

4.2.6 – Entretien des DFCI – Conseil Général

Bernard LAMBERT rappelle que la Commission Environnement propose au Conseil de solliciter des subventions du Conseil Général pour l'entretien et l'amélioration de pistes DFCI du territoire, identifiées comme prioritaires par les services de la DDTM.

L'an dernier les pistes de Mosset Taurinya et Clara ont été débroussaillées avec l'aide du Conseil Général. Ces pistes offrent la particularité d'avoir des plateformes complètement dégradées, débroussailler ne suffit pas. Il est donc proposé de remettre en état les plateformes. Il convient de reproduire la même démarche avec le Conseil Général pour les pistes, d'Urbanya, des Ambouillas, et une sur Campôme. Et si nécessaire, l'an prochain, la remise en état de ces plateformes.

Ces opérations de remise en état sont des opérations très lourdes en termes de technicité. Afin de nous permettre de regarder l'aspect financier, foncier et la faisabilité technique, la commission propose de mettre en œuvre une Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour l'ensemble de ces opérations, qui permettra d'éclairer les élus sur leur choix.

Cette Assistance à Maitrise d'Ouvrage peut également être financée par le Conseil Général à un taux de 80 %.

Les opérations et montants sont détaillés dans le tableau ci-après.

Opérations	Coût prévisionnel	Financements Conseil général	Reste à la charge de la CC du Conflent
Travaux d'amélioration des plateformes : pistes de Mosset (C010), Taurinya (C030) et Clara (C028)	6 252 €HT	5 001,60 €	1 250,40 €
Opérations classiques d'entretien des pistes : pistes sur Urbanya (C060, C052, C058), piste « Les Ambouillas » sur Ria/Corneilla (C023), piste sur Campôme (C09 ou C015)	20 000 €HT	16 000 €	4 000 €
AMO sur des opérations de mise aux normes des pistes (7 opérations identifiées et classées par ordre de priorités)	10 000 €HT	8 000 €	2 000 €



Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote ces demandes de subventions.

Un accord unanime est donné.

4.2.7 – PAFI d'Olette – Conseil Général

Bernard LAMBERT rappelle qu'un Plan d'Aménagement de la Forêt contre l'Incendie (PAFI) du canton d'Olette a été rédigé en 1997. La partie basse du massif du Conflent s'est dotée de cet outil en 2005. Entre ces 2 périodes, les outils de connaissance du risque se sont affinés, de nouveaux dispositifs agri-environnementaux ont été mis en place.

Une actualisation de la partie « canton d'Olette » devient nécessaire, avec une homogénéisation sur l'ensemble du Conflent, afin qu'une meilleure connaissance globale du risque permette aux élus de la Communauté de Communes de définir des priorités d'actions. Cette actualisation doit permettre, par ailleurs, d'intégrer l'ensemble des enjeux et des aménagements touchant au risque incendie de forêt.

Le montant de l'étude est estimé à 18.750 € et la Commission Environnement proposera au Conseil de solliciter une subvention du Conseil Général pour 80 % de cette dépense.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote cette demande de subvention au Conseil Général en vue de l'actualisation du Plan d'Aménagement de la Forêt contre l'Incendie (PAFI).

Un accord unanime est donné.

4.2.8 – Ecole de Musique du Conflent – Subvention Leader

Bernard LOUPIEN rappelle que lors de la séance du 16 décembre dernier le Conseil a accepté de solliciter l'Etat et le Conseil Général pour le financement de la deuxième tranche de travaux de l'Ecole de Musique du Conflent. Il rappelle que le montant total des deux tranches s'élève à 414.000 € HT. Aujourd'hui, il convient de solliciter une subvention dans le cadre du financement du fonds européen Leader, la démarche qui est faite est plus une demande de principe de subvention, de façon à pouvoir enclencher toutes les démarches.

Il propose au Conseil de solliciter le GAL TERRES ROMANES, au titre du fonds européen Leader, afin d'obtenir un financement complémentaire de cette seconde tranche évaluée à 158.350 € H.T.

Le Président demande s'il est possible de communiquer un calendrier des travaux.

Bernard LOUPIEN dit que le permis de construire ayant été déposé, nous sommes dans l'attente d'une réponse favorable, ce qui permettra de lancer l'appel à candidature pour trouver les entreprises qui réaliseront les travaux, tranche par tranche.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote la demande de subvention au GAL TERRES ROMANES, au titre du fonds européen Leader pour la deuxième tranche de travaux de l'école de musique.

Un accord unanime est donné.



Bernard LOUPIEN en profite pour rappeler que les communes ont été sollicitées afin de se prononcer sur l'adhésion à la bibliothèque. Il demande que celles qui n'ont pas encore délibéré le fassent.

5 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISME

5.1 OCMACS : attribution de subventions

Monsieur Alain VILA quitte la salle et ne prend pas part à la délibération et au vote de ce point.

Le Président rappelle que ce point a déjà été abordé dans un précédent conseil et délibéré sur un accord de principe. Il rappelle que c'est une opération qui est menée en partenariat avec la CCI et d'autres communautés de communes. Nous avons obtenus nos premières attributions de subventions.

Huguette BROCH rappelle que le FISAC, c'est l'Etat qui prélève de l'argent sur les grandes surfaces et qui reverse aux petits commerçants et artisans. Afin de pouvoir reverser cet argent encore faut-il qu'il ait un partenaire. Or dans la plupart des Départements, c'est le Conseil Général qui est partenaire du FISAC. Dans notre Département, le FISAC n'a pas de partenaire car le Conseil Général ne veut pas participer. C'est pour cela que nous vous avons demandé si la Communauté de Communes du Conflent s'engagerait à être partenaire du FISAC. Un avis favorable avait été donné. L'opération concerne les 4 communautés Canigou Val Cady, Roussillon Conflent, Vinça-Canigou et la nôtre qui sont déjà partenaires du FISAC dans cette Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services. Elle rappelle certaines règles concernant cette opération. Un comité de pilotage s'est réuni le 14 février, composé de 2 fonctionnaires de l'Etat, la CCI, Géraldine CAYROL, notre chargée de mission et elle-même. Les dossiers avaient été examinés par un comité technique auparavant. Elle rappelle que le montant des travaux subventionnable s'élève un plafond à 21.000 €, il y a 15 % de subvention attribué par le FISAC, 15 % de subvention attribué par la Communauté de Communes. Le plancher étant fixé à 3.000 €.

RECAPITULATIF DOSSIERS OCMACS 2011 - Comité de pilotage du 14 février 2012 - 14h30					
Commune ----- Titulaire du compte	Enseigne	Projet	Coût du Projet HT	Part CC Conflent 2011	Part FISAC
Moligt les Bains ----- Mr LADRET Eric	Le Royal	Création d'une terrasse couverte avec système motorisé de couverture mobile réalisé sur mesure (profilés aluminium, auvent, toile) + installation d'un garde corps en métal vieilli	26 100,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Prades ----- SARL Bijouterie CALVET	Bijouterie CALVET	Changement de l'enseigne, installation store extérieur, mise en place d'une vitrine sur mesure intérieure et sécurisation porte d'entrée	15 672,00 €	2 351,00 €	2 351,00 €



Prades ----- SARL Le Galie	Le Galie	Changement de l'enseigne, travaux de rénovation dans la salle du restaurant (plafond) et acquisition de matériel professionnel (four, machine à café, lave-vaisselle, machine sous-vide, potence)	16 254,00 €	2 438,00 €	2 438,00 €
Prades ----- SARL Laboratoire de prothèse dentaire CABEZA	Laboratoire de prothèses dentaire Cabeza	Acquisition d'une soudeuse laser et d'une fronde à induction, matériel professionnel en prothèse dentaire	20 746,66 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Prades ----- SAS VILA Funéraires	Société funéraire et marbrerie	Transfert des pompes funéraires dans un nouveau local, travaux de réfection des façades des bâtiments de la société	22 538,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Prades ----- Mr MAZELLA Patrick	Poissonnerie du Conflent	Agrandissement de la surface de vente et création d'un laboratoire attenant au magasin (porte automatique, grille, châssis fixe, tôle alu décorative, menuiserie bois, démolition, maçonnerie, plomberie, zinguerie, carrelage, électricité, placo, étal en granit)	58 105,20 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Prades ----- SARL Ille Point Net	Ille Point Net	Réaménagement de l'espace de vente et création d'un nouvel atelier (installation climatisation, aménagement intérieur, peinture, sanitaire, installation store intérieur, fourniture et pose d'une grille extensible intérieure)	13 378,94 €	2 006,50 €	2 006,50 €
Prades ----- EURL Mond'o Pizza	Mond'o Pizza	Enseigne lumineuse pour façade de la pizzeria + enseigne drapeau, installation d'un système de vidéosurveillance, achat de deux scooters électriques	10 361,87 €	1 554,00 €	1 554,00 €
			183 156,67 €	20 349,50 €	20 349,50 €

Jean MAURY pensait que cette opération était tournée sur de l'amélioration des espaces commerciaux et il aimerait savoir si les demandes sont limitées en nombre.

Huguette BROCH rappelle que le conseil avait voté un budget, bien entendu, et celui n'a pas été dépassé, à savoir 21.000 €.

Elisabeth PREVOT souhaite apporter une précision sur cette opération. Effectivement les rénovations de façades peuvent être financées mais comme l'indique le nom de l'opération, c'est la **modernisation** de l'Artisanat et du Commerce. Lorsqu'on met en place une opération collective à l'échelle d'une communauté commune ce que l'on veut, c'est insuffler du développement économique et faire en sorte que les entreprises, soit par des acquisitions de matériel soit par des travaux, puissent gagner des marchés, de la clientèle et se développer. Ce n'est pas qu'une opération façade.



Le Président souhaiterait savoir le nombre total de dossiers déposés et le nombre de dossiers qui ont été écartés.

Huguette BROCH précise que si les commerçants ou artisans sollicitant cette aide ne sont pas à jour de leurs cotisations fiscales et sociales, ils sont écartés.

Elisabeth PREVOT dit que 8 dossiers sont présentés car ils correspondent au budget 2011. 7 autres qui ont été validés en plus mais qui seront présentés une fois que les budgets 2012 auront été validés et nous avons 16 demandes en instance pour le futur. Si nous arrivons à mettre en place l'ensemble de demandes que nous avons, sur les enveloppes financières qui étaient prévues sur les trois ans, il y a de quoi servir tous les dossiers en cours, en revanche si d'autres dossiers arrivent l'enveloppe sera épuisée.

Huguette BROCH précise que les dossiers ont été ensuite dans l'ordre de leur dépôt afin d'éviter tout reproche. L'enveloppe ne sera pas suffisante car elle pense qu'il y aura beaucoup de demandes. Elle rappelle qu'une réunion avait eu lieu au mois de novembre 2011 et que 500 invitations à plusieurs entreprises situées sur le territoire de la communauté ont été envoyées et qu'il n'y a eu que 46 présents. L'information a été faite.

Josette PUJOL observe que la compétence Enfance Jeunesse n'est pas la seule à solliciter des financements. La compétence économique le fait aussi (21.000 € en l'espèce).

Guy CASSOLY souhaite connaître les critères d'attribution.

Huguette BROCH donne lecture des critères d'attribution et de la liste des entreprises bénéficiaires, qui sont :

- Entreprises artisanales et commerciales ou de services qui ne sont pas implantées sur une zone d'activités.
- Etre inscrits au registre du commerce et au répertoire des métiers.
- A jour de leurs cotisations fiscales et sociales.
- Avoir un chiffre d'affaires inférieur à 1.000.000 €.

Ce sont les critères FISAC, les communautés de communes n'ont pas eu leur mot à dire sur ces critères. Il faut que les entreprises soient obligatoirement implantées dans le périmètre de l'opération collective définie. Les entreprises doivent avoir plus de 24 mois d'existence. Ceux qui ont fait la démarche auprès de la CCI ont été aidés pour monter leur dossier, les autres non. Nous avons un des rares départements où le FISAC n'a pas de partenaire financier et donc les commerçants n'ont jamais de subvention du FISAC. Elle fait part aussi de la satisfaction des entreprises qui ont assisté à la réunion du mois de novembre du fait de cette participation financière. La Communauté de Communes n'a investi que 21.000 € dans cette opération, il est vrai que certains commerçants sont de bons commerçants et qui méritent un petit coup de pouce lorsqu'ils réalisent des travaux.

Le Président demande s'il y a des questions.

Claude ESCAPE se fait la porte parole de Francis GUERLIN qui lui a laissé un message écrit.

« Pris par d'autres obligations, je ne puis être avec vous ce soir. Toutefois la lecture de l'ordre du jour et de la note de synthèse qui l'accompagne appelle de ma part quelques remarques sur son point 5.

Nous avons voté unanimement le principe d'une aide à la modernisation de l'Artisanat, tant elle nous paraissait justifiée. Mais la lecture du tableau qui nous est proposé, par le comité de pilotage, pour la première distribution de subventions sur ce chapitre, ne manquera pas de soulever la question de l'équilibre territorial dans la distribution de ces aides entre Prades et



l'ensemble des autres communes. Si l'on s'en tient aux propositions de ce tableau, 90% des aides vont à Prades. C'est caricatural. On voudrait accréditer l'idée que la Communauté de Communes du Conflent fonctionne à sens unique que l'on ne s'y prendrait pas mieux.

Je suppose que l'on répondra que le comité de pilotage a travaillé sur les demandes qui lui sont parvenues. Soit. Il n'en reste pas moins que cette répartition est profondément déséquilibré.

En conséquence, je propose de **sursoir** à cette attribution en invoquant une règle impérative qui devrait désormais s'appliquer **sur ce chapitre**, si nos collègues en sont d'accord, celle d'une parité entre Prades et le reste de notre communauté.

Pour corriger le déséquilibre contenu dans la proposition actuelle, je propose qu'une réelle publicité soit faite par voie de presse et par les mairies, afin :

Que toutes celles et ceux, susceptibles d'être intéressés par une aide à projet sur le territoire de la Communauté de Communes du Conflent, soient bien informés du principe et des modalités de cette aide, avec la règle de parité que j'ai soulignée plus haut.

Que l'on se donne un laps de temps supplémentaire, par exemple d'ici à la prochaine assemblée communautaire, pour avoir un panel de projets plus représentatifs de la réalité économique de notre communauté, afin que la règle de parité puisse s'appliquer.

La conséquence d'une décision allant dans ce sens, obligerait à reporter la satisfaction de 5 des projets déposés par des pradéens. Pour pallier à l'éventuelle déception de celles et ceux qui verraient leur dossier ajourné, si telle était la décision de notre assemblée, je propose :

- 1/ l'envoi d'une lettre explicative leur donnant la teneur de notre délibération
- 2/ que pour compenser l'application de la parité, ils ont l'assurance que l'aide à leurs projets n'est que reportée et sera effectuée dans le cadre du prochain exercice.

Conclusion. La Communauté de Communes du Conflent a été créée pour améliorer la qualité des services rendus à la population en mutualisant nos moyens. Il lui faut un centre fort et attractif, c'est le rôle de Prades. Mais Prades a besoin d'un environnement dynamique et non d'une périphérie anémiée pour assoir son rôle. C'est le principe de cet équilibre qui est en jeu dans la décision de notre communauté.

Bien à vous toutes et tous, Guerlin Francis. »

Claude ESCAPE pense que le comité de pilotage a fait avec les dossiers qui lui sont parvenus. Il y a davantage d'entreprise à Prades qu'autour de Prades. Cela paraît donc logique. Voilà la réponse qui a été donnée à Monsieur GUERLIN.

Huguette BROCH dit être d'accord sur les propos de Francis GUERLIN concernant l'équité. Il y a eu 8 dossiers déposés pour cette première vague, aujourd'hui il y a 33 dossiers répartis comme suit : 19 pour la commune de Prades et 14 pour les autres villages. Il semblerait que les entreprises des villages alentours aient réagi moins vite. Comme l'opération a été prévue sur trois ans, pratiquement la totalité des villages de la communauté seront représentés.

Elisabeth PREVOT souhaite compléter les propos d'Huguette BROCH, il y a bien 19 dossiers sur Prades, et 14 sur les villages, et 3 dossiers doivent être rajoutés sur les villages car c'est grâce à cette opération qu'ils se sont manifestés. La proportion semble être bonne avec cet ajout de dossiers.

Vincent MIGNON souhaite savoir comment cette information sur ce projet de financement du FISAC a été faite.



Elisabeth PREVOT dit qu'un courrier a été envoyé à toutes les entreprises.

Charline TRILLES demande des explications. Il s'agit de 21.000 € par an durant trois ans. En effectuant une moyenne de calcul des dossiers déposés pour cette année, il y a des « laissés pour compte ».

Le Président rappelle qu'il y a une augmentation chaque année de cette enveloppe.

Charline TRILLES répète qu'au bout des ces trois années, il y aura des laissés pour compte.

Claire SARDA VERGES dit que non. C'est ce qu'a expliqué Elisabeth PREVOT auparavant. L'intérêt est que maintenant cela fait boule de neige et justement dès qu'un dossier, sur une petite commune, rentre dans les clous des aides européennes, pour ne pas prendre sur le budget, ils sont financés en dehors du budget OCMACS mais ils sont accompagnés dans leurs projets de développement. Nous allons essayer de faire en sorte que tous les projets puissent passer, peu importe le financement. Nous essayons de jouer la complémentarité parce que sur les fonds européens, il y a un zonage sur ces aides, de taille de communes et des catégories d'artisans ou de commerçants qui peuvent être ou pas financés. Cela a suscité une dynamique et c'est très bien ainsi.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné moins une abstention, celle de Mr GUERLIN représenté par Claude ESCAPE.

6 DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil.

N°01-12

Objet : Contrat de prestations de service

Animation de l'accueil de loisirs et périscolaire du site de Ria Sirach

Considérant qu'il convient de conclure un contrat de prestation de services pour l'animation de l'accueil de loisirs et périscolaire du site de Ria Sirach ;

D é c i d e

Article 1 : De procéder à la signature du contrat de prestation de service avec l'association Animation Jeunesse Information (A.J.I), pour l'animation de l'accueil de loisirs et périscolaire du site de Ria Sirach.

Article 2 : Le contrat est conclu du 15 janvier 2012 au 29 février 2012, pour un montant annuel de 8.500 € T.T.C.

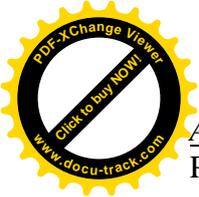
Article 3 : les crédits sont prévus au budget, chapitre 011.



N°02-12

Objet : Avenant - Mission de contrôle technique relative à la conception et aux travaux d'une Maison Intercommunale de l'Enfance du Conflent

Considérant qu'il est apparu nécessaire, pour des raisons techniques, d'établir un avenant à la convention de contrôle technique afin de confier à Qualiconsult la mission LE (compatibilité des travaux neufs avec l'existant) ;



D é c i d e

Article 1 : De confier à la société QUALICONSULT, sise 39 bvd Kennedy CS 10014, 66029 PERPIGNAN Cedex, par avenant à la convention de contrôle technique initiale, la mission complémentaire de contrôle technique LE dans le cadre de la conception de la Maison Intercommunale de l'Enfance. Le montant total de la mission de contrôle technique est donc porté de 7.100€ HT (8.491, 60 €TTC) à 7.900€ HT (9.448,40€TTC).

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 23.



N°03-12

Objet : MAPA – Schéma et stratégie de développement économique de la Communauté de Communes du Conflent

Considérant qu'il convient de retenir une entreprise afin de réaliser l'étude ;

D é c i d e

Article 1 : De confier la réalisation du Schéma et stratégie de développement économique de la Communauté de Communes du Conflent au bureau d'études Sémaphores Territoires dont le siège social est situé 13 rue Martin Bernard, 75013 PARIS, pour un montant total de 59.900,00€ HT soit 71.640,40€ TTC.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget chapitre 203.



N°04-12

Objet : MAPA – Etude de faisabilité et de programmation visant à la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire en Conflent – Avenant n°1

Considérant la nécessité d'établir un avenant au marché susmentionné, afin d'assurer l'animation d'une réunion de décision concernant le montage juridique du projet de MSP de Prades, qui n'était pas prévue dans le marché initial, pour un montant de 500€ HT ;

D é c i d e

Article 1 : d'accepter l'avenant n°1 au marché « Etude de faisabilité et de programmation visant à la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire en Conflent », portant son montant de 34.338,00 à 34.838,00€ HT, soit une augmentation de 1.43%.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget.

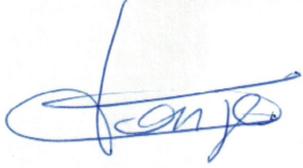
7 QUESTIONS DIVERSES

Bernard LOUPIEN invite tous les membres du conseil au pot de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 23 h 00.



Les Conseillers Communautaires



































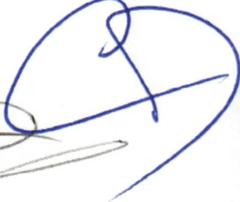




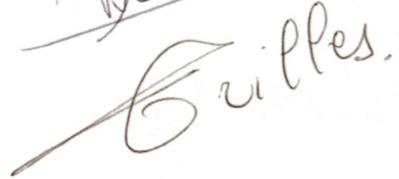










Signature

Cachet